



## **COMPTE RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2021**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Maire

DESIGNE Madame Sophie BEUREL Secrétaire de séance,

Etaient présents : M. Jean-Michel BAZIN, Mme Sophie BEUREL, M. Guillaume BONNET, M. Jean-François BRIDET, Mme Virginie CHAUVEL, M. Alain CONTREPOIS, Mme Brigitte COTTEREAU, Mme Geneviève CRESSAN, M. Yves CUZIN, Mme Karine DORANGE, Mme Dominique DUTARTRE, M. Jean-Maurice DUVAL, Mme Elisabeth FROMONT, M. Gaël GARREAU, M. Patrick GEROUDET, Mme Sophie GORET, M. Jean-Pierre GORGES, M. Daniel GUERET, M. Quentin GUILLEMAIN, Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE, Mme Laurence JOLY, M. Laurent LHUILLERY, M. Richard LIZUREY, Mme Lucie M'FADDEL, Mme Jacqueline MARRE, M. Franck MASSELUS, M. Olivier MAUPU, Mme Isabelle MESNARD, Mme Martine MOKHTAR, M. Jean-François PLAZE, M. Boris PROVOST, M. José ROLO, M. Fabien STANDAERT, Mme Agnès VENTURA, M. Ladislav VERGNE, Mme Isabelle VINCENT.

Etaient représentés : M. Patrick AUDAT par pouvoir à M. José ROLO, Mme Emmanuelle FERRAND par pouvoir à Mme Elisabeth FROMONT, Mme Céline DEVENDER par pouvoir à Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE.

----

**Le procès-verbal du conseil municipal du 10 décembre a été approuvé à l'unanimité.**

----

## **ADMINISTRATION GENERALE**

1 SPL Chartres Aménagement - Modification de représentation

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** de procéder au vote à mains levées à l'élection d'un représentant de la Ville au sein du conseil d'administration de la SPL Chartres Aménagement en remplacement de M Daniel GUERET.

**ACTE** la candidature de Mme Elisabeth FROMONT

Nombre de votants : 39

Suffrages exprimés : 30

**EST DECLAREE ELUE**, Mme Elisabeth FROMONT, ayant obtenu 30 voix, pour siéger au sein du conseil d'administration de la SPL Chartres Aménagement.

**AUTORISE, à l'unanimité, 9 abstentions**, le représentant de la Ville ainsi désigné à exercer, le cas échéant, les fonctions de Vice-Président du Conseil d'Administration de la SPL et à accepter toutes fonctions dans l'exercice de la représentation qui pourraient être leur être confiées au sein de la SPL par le Conseil d'administration ou son Président ; à percevoir à ce titre une rémunération annuelle nette qui ne pourra excéder 1800 €.

---

2 Commission Consultative des Services Publics Locaux - Rapport annuel

### **LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte**

du rapport d'activités de la commission consultative des services publics locaux qui s'est réunie pour l'année 2020 à la date suivante :

#### **Mercredi 9 Décembre**

A pris acte des rapports des délégataires pour l'année 2019 :

Activités Enfance – PEP 28

Fourrière automobile

Stationnement souterrain – QPark

EPA Chartres International

---

3 Protection fonctionnelle - Retrait de la délibération n°2020/250

Par délibération n° 2020/250 en date du 10 décembre 2020, vous avez accordé la protection fonctionnelle à M le maire de Chartres pour la procédure engagée à son encontre pour des propos tenus en assemblée délibérante.

Pour des raisons de procédure, il vous est demandé de rapporter la délibération susvisée.

Une nouvelle délibération sera soumise au conseil municipal.

Avis favorable de la commission Finances et administration générale réunie le 4 février 2021.

M. Jean-Pierre GORGES, ne prenant pas part ni au débat ni au vote, se retire, sans objection du conseil municipal M. le Maire désigne Mme Elisabeth FROMONT pour présider temporairement la séance. M. Franck MASSELUS se retire également.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 6 abstentions , 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote**

**RAPPORTE** la délibération n° 2020/250

---

4 Protection fonctionnelle - Retrait de la délibération n°2020/251

Par délibération n° 2020/251 en date du 10 décembre 2020, vous avez accordé la protection fonctionnelle à M. le maire de Chartres et ses adjoints pour diffamation publique suite aux articles de presse diffusés par le site Cactus.press.

Pour des raisons de procédure, il vous est demandé de rapporter la délibération susvisée.

Une nouvelle délibération sera soumise au conseil municipal.

Avis favorable de la commission Finances et administration générale réunie le 4 février 2021.

MM. Jean-Pierre GORGES et Franck MASSELUS, ne prenant pas part ni au débat ni au vote, se retirent, sans objection du conseil municipal M. le Maire désigne Mme Elisabeth FROMONT pour présider temporairement la séance.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 3 abstentions , 6 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote**

**RAPPORTE** la délibération n° 2020/251

---

5 Protection fonctionnelle - Citation à comparaitre - Séance Conseil municipal

Par exploit, en date du 28 octobre 2020, Monsieur Quentin Guillemain, conseiller municipal de Chartres, a fait citer devant la juridiction de Chartres Monsieur Jean-Pierre Gorges, Maire de Chartres, du chef d'injures publiques à raison de propos que celui-ci aurait tenu lors de la séance du Conseil municipal du 17 septembre 2020, dans un article de presse en date du 18 septembre 2020 et enfin dans la Tribune de la majorité publiée dans le magazine d'informations municipales n°201 d'octobre 2020.

*« La commune est tenue d'accorder sa protection au maire, à l' élu municipal le suppléant ou ayant reçu une délégation ou à l'un de ces élus ayant cessé ses fonctions lorsque celui-ci fait l'objet de poursuites pénales... »* comme le précise l'article L. 2123- 34 du Code des Collectivités Territoriales.

L'article 2123-35 du même code indique également que *« le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la commune conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code. »*

Les faits susmentionnés relèvent pleinement du champ de la protection fonctionnelle, M. Jean-Pierre GORGES, étant concerné en sa qualité de maire de Chartres et non à titre privé.

Avis favorable de la commission Finances et administration générale réunie le 4 février 2021.

M. Jean-Pierre GORGES, ne prenant pas part ni au débat ni au vote, se retire, sans objection du conseil municipal M. le Maire désigne Mme Elisabeth FROMONT pour présider temporairement la séance. M. Franck MASSELUS se retire également.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 28 voix pour , 3 voix contre , 3 abstentions , 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote**

**ACCORDE** la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire de CHARTRES, Jean-Pierre GORGES.

---

6 Protection fonctionnelle - Cactus Press - Adjoint au maire

L'association « Chartres Écologie », sise 1, rue Hélène Boucher à CHARTRES (28000) est une association loi de 1901. Elle édite une lettre d'information, dénommée « La Lettre de Chartres Ecologie », publiée sur le site [www.cactus.press](http://www.cactus.press).

Le 2 octobre 2020, le site Cactus.press annonçait à la une « Chartres Ecologie lance sa newsletter ». Puis, la rédaction lançait un JEU CONCOURS en ces termes : « *Combien peut gagner le Maire d'une ville endettée à hauteur de 137 millions € ? Alors que la dette chartraine se creuse, certains s'enrichissent. Maire, adjoints, nous avons enquêté et nous vous révélerons tout sur l'argent du pouvoir local.* » Ces propos ont également été repris dans la Tribune publiée dans le Magazine Municipal Votre Ville par le Groupe Chartres Ecologie.

Puis, le 3 octobre 2020, toujours sur le site Cactus.press, devait être diffusé un texte intitulé « *In memoriam* », il a été néanmoins rapidement retiré.

C'est pourquoi, comme prévu par la loi du 29 juillet 1881, Monsieur Franck MASSELUS, Adjoint au Maire de Chartres, a porté plainte pour injures envers un citoyen chargé d'un mandat public.

L'article 2123-35 du code des collectivités territoriales prévoit que « *La commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.* »

Les faits susmentionnés relèvent pleinement du champ de la protection fonctionnelle, M. Franck MASSELUS étant visé en sa qualité d'Adjoint au maire de Chartres, et non à titre privé.

Avis favorable de la commission Finances et administration générale réunie le 4 février 2021 (M. Franck MASSELUS est sorti pour ne pas prendre part au débat et au vote).

MM. Jean-Pierre GORGES et Franck MASSELUS, ne prenant pas part ni au débat ni au vote, se retirent, sans objection du conseil municipal M. le Maire désigne Mme Elisabeth FROMONT pour présider temporairement la séance.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 3 abstentions , 6 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote**

**ACCORDE** la protection fonctionnelle à Monsieur Franck MASSELUS, Adjoint au maire de CHARTRES.

L'association « Chartres Écologie », sise 1, rue Hélène Boucher à CHARTRES (28000) est une association loi de 1901. Elle édite une lettre d'information, dénommée « La Lettre de Chartres Ecologie », publiée sur le site [www.cactus.press](http://www.cactus.press).

Le 2 octobre 2020, le site Cactus.press annonçait à la une « Chartres Ecologie lance sa newsletter ». Puis, la rédaction lançait un JEU CONCOURS en ces termes : « *Combien peut gagner le Maire d'une ville endettée à hauteur de 137 millions € ? Alors que la dette chartraine se creuse, certains s'enrichissent. Maire, adjoints, nous avons enquêté et nous vous révélerons tout sur l'argent du pouvoir local.* » Ces propos ont également été repris dans la Tribune publiée dans le Magazine Municipal Votre Ville par le Groupe Chartres Ecologie.

Puis, le 3 octobre 2020, toujours sur le site Cactus.press, devait être diffusé un texte intitulé « *In memoriam* », il a été néanmoins rapidement retiré.

C'est pourquoi, comme prévu par la loi du 29 juillet 1881, Monsieur Jean-Pierre GORGES, Maire de Chartres, a porté plainte pour diffamation et injures envers un citoyen chargé d'un mandat public.

L'article 2123-35 du code des collectivités territoriales prévoit que « *La commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.* »

Les faits susmentionnés relèvent pleinement du champ de la protection fonctionnelle, M. Jean-Pierre GORGES étant visé en sa qualité de Maire de Chartres, et non à titre privé.

Avis favorable de la commission Finances réunie le 4 février 2021.

MM. Jean-Pierre GORGES et Franck MASSELUS, ne prenant pas part ni au débat ni au vote, se retirent, sans objection du conseil municipal M. le Maire désigne Mme Elisabeth FROMONT pour présider temporairement la séance.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 3 abstentions , 6 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote**

**ACCORDE** la protection fonctionnelle de Monsieur le Maire, Jean-Pierre GORGES.

---

## **FINANCES ET PROSPECTIVE**

### 8 Tarifs généraux 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 37 voix pour , 2 voix contre**

**APPROUVE** les tarifs proposés pour les différentes prestations municipales et notamment les modifications apportées aux annexes pour :

\*Le Cimetière,

\*Les Droits de place relatifs aux terrasses, présentoirs et étalages,

\*La Maison de l'Archéologie.

**PRECISE** que l'état joint dresse la liste des prestations concernées et que cette tarification 2021 s'applique soit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 soit pour la période scolaire 2021/2022 lorsque cela est mentionné dans les grilles tarifaires. Il convient de retenir ces grilles tarifaires jointes en annexe de la présente délibération et non plus celles liées à la délibération CM2020/254 du 10 décembre 2020.

9 Subvention 2021 à Chartres international

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** l'attribution d'une participation financière de la Ville de Chartres pour l'établissement public administratif Chartres international dans la limite de 32 000 € en fonctionnement pour l'exercice 2021.

**APPROUVE** l'attribution d'une participation financière complémentaire de 10 000€ liée à la crise sanitaire.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

---

10 Droits de place relatifs aux terrasses, présentoirs et étalages - Tarifs exceptionnels pour l'année 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** le tarif exceptionnel pour 2021 et pour les commerçants, restaurateurs et cafetiers de la ville de Chartres des droits de place relatifs aux terrasses, présentoirs et étalages fixé à 1€ par m<sup>2</sup> et par an ;

**RAPPELLE** que la présente délibération sera communiquée aux régisseurs de régies de recettes concernés ainsi qu'au comptable public de Chartres Métropole ;

**PRECISE** que les dispositions prises à travers cette délibération modifient les principes de la grille tarifaire (annexe 7) jointe au rapport du Conseil Municipal du 10 décembre 2020 (CM2020/254)

---

11 Convention de groupement de commandes pour la retransmission des conseils sur internet pour la Ville de Chartres et Chartres Métropole - Résiliation - Adhésion

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** la résiliation, sans indemnité, de la convention de groupement de commandes relative à la retransmission des conseils sur internet entre la Ville de Chartres et Chartres Métropole ;

**APPROUVE** la convention de groupement de commandes, entre la Ville de Chartres et Chartres Métropole, relative à la réalisation de captations vidéo d'évènements en vue de leur diffusion en direct ou en différé sur internet ;

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

---

12 Rue Hubert Latham/Ruelle du Grand Sentier - Cession de parcelles non bâties

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 abstention , 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** la cession des parcelles cadastrées section BL n°s 91-92-94-95-96-99 et 541, d'une superficie totale de 3 299 m<sup>2</sup>, situées rue Hubert Latham/ruelle du Grand Sentier, au profit de la Société GReeStone Immobilier (ou de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer), au prix de 245 000 € hors taxes.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

---

13 Rue de la Corroierie - Acquisitions de parcelles

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'acquisition, par la Ville de Chartres auprès de Chartres Métropole Habitat, des parcelles cadastrées section AH n°s 163 (163 m<sup>2</sup> environ) et AH n° 66 (35 m<sup>2</sup> environ), situées rue de la Corroierie, à l'Euro symbolique.

**PRECISE** que ces parcelles seront classées dans le domaine public de la Ville de Chartres.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents s'y rapportant.

---

14 Rue Vincent Chevard - Acquisition parcelle non bâtie

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section CP n° 66 d'une superficie de 25 m<sup>2</sup>, située rue Vincent Chevard, auprès de Monsieur Bernard JEULIN (ou de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer), au prix de 1 025 €.

**PRECISE** que cette parcelle sera classée dans le domaine public de la Ville de Chartres.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

---

15 ZAC Les Clos - 11 rue d'Allonnes - Acquisition

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 3 abstentions**

**APPROUVE** l'acquisition de l'ensemble immobilier bâti (959 m<sup>2</sup> de terrain et 137 m<sup>2</sup> habitable), cadastré section BV n° 149, appartenant à Madame et Monsieur Gérard MICHEL, situé 11 rue d'Allonnes, au prix de 293 000 € net vendeur, en ce compris l'indemnité de remploi fixée à 26 000 € relative à l'emplacement réservé n° 15 au PLU.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

16 Modification du tableau des indemnités de fonctions des Elus

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 7 abstentions**

**ADOpte** le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées au élu annexé à la présente délibération

---

17 Forfait mobilités durables

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** la mise en œuvre du forfait mobilité durable à compter du 11 mai 2020 :

- A hauteur de 200 € maximum par an, réduit de moitié au titre de l'année 2020,
- Pour une utilisation minimale de 100 jours par an avec un prorata exercé compte tenu du temps de présence et du temps d'activité de l'agent.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires au versement du forfait mobilité durable selon les conditions exposées ci-dessus.

---

18 COS - Subvention globale de fonctionnement 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** l'avenant à la convention d'objectifs 2021-2022-2023 ayant pour objet, la subvention globale de fonctionnement 2021 pour un montant total de 192.500 € dont 106.139 € à la charge de la Ville de Chartres

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention.

---

19 Amicale du personnel - Subvention de fonctionnement 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** l'attribution par la Ville de Chartres à l'Amicale d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35.839 € pour l'année 2021

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention.

---

## **Services à la Population**

20 Mandat spécial confié à Madame Sophie BEUREL conseiller municipal

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 5 abstentions**

**DECIDE** de confier à Madame Sophie BEUREL un mandat spécial, pour une durée de quatre années, relatif à la mission « animal en ville ».

**DECIDE** que cette mission n'emporte aucune rémunération.

---

21 Concession de service public en quasi-régie pour l'exploitation de l'Auberge de Jeunesse

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**VALIDE** le principe de la délégation de service public en quasi-régie relative à l'exploitation de l'Auberge de Jeunesse établie entre la Ville de Chartres et la SPL Chartres métropole Evènements.

**VALIDE** la convention de délégation de service public.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la concession et tous les actes afférents.

---

22 Concession de service public en quasi-régie pour l'exploitation du camping municipal des Bords de l'Eure

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**VALIDE** le principe de la délégation de service public en quasi-régie relative à l'exploitation du camping des Bords de l'Eure établie entre la Ville de Chartres et la SPL C'Chartres Tourisme.

**VALIDE** la convention de délégation de service public.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention et tous ses documents afférents.

---

23 Schéma Départemental des Services aux Familles - Volet jeunesse

### **LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte**

du Volet Jeunesse du schéma Départemental des Services aux Familles pour les années 2020 à 2025, joint en annexe pour lequel le Maire ou son représentant est autorisé à signer.

- 24 Prise en charge des dépenses de fonctionnement pour les établissements privés sous contrat d'association année 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 2 abstentions**

**APPROUVE** la participation financière de la Ville d'un montant de 347 963.20 € pour les élèves chartrains inscrits dans les établissements privés en contrat d'association pour l'année 2021 selon le coût de fonctionnement des écoles publiques de l'année précédente à savoir :

- 817.72 € par élève de maternelle domicilié à Chartres
- 370.95 € par élève d'élémentaire domicilié à Chartres

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

---

- 25 Subventions aux coopératives scolaires 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** la subvention aux « coopératives scolaires » des écoles publiques au titre de l'année 2021 pour un montant total de 2 350.25 €

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

---

- 26 Droits de copie à usage professionnel

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** le contrat d'autorisation de reproduction et de représentation d'œuvres protégées dans le cadre de copies internes professionnelles effectuées par des utilisateurs autorisés, susceptibles de réaliser ou de diffuser des copies papier ou numériques

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer le contrat et les documents afférents

---

- 27 Convention de partenariat culturel et scientifique - Exposition " Ô Moyen Âge, les mérovingiens en pays chartrain "

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** la convention de partenariat culturel et scientifique pour l'exposition « Ô Moyen Âge, les mérovingiens en pays chartrain » qui se déroule du 2 octobre 2020 au 7 mars 2021 au Musée des Beaux-Arts de la Ville de Chartres, fixant les modalités d'organisation de cette exposition du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 juin 2021 ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

28 Association ENTRACTE - Remboursement partiel subvention complémentaire 2020

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DEMANDE** le remboursement partiel, à hauteur de 130 000 €, à l'association « ENTRACTE » de la subvention allouée dans le cadre du développement de son projet de scène conventionnée Art et Création sur l'exercice 2020 et reporté en raison de la crise sanitaire.

**PRECISE** qu'une annulation/réduction du mandat n°4702 sera effectuée sur l'exercice 2020 à hauteur de 130 000 € sur les 250 000 € alloués.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

---

**Aménagement et Grands projets**

29 Mandat d'études préalables pour l'aménagement du secteur Foch/Clémenceau - Avenant n°1

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'avenant n°1 au contrat de mandat d'études préalables confié à la SPL Chartres Aménagement dans le cadre des aménagements du secteur Foch/Clémenceau dit « Ile de la Porte Guillaume ».

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes y afférent.

---

30 Convention d'accompagnement de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat - Renouvellement urbain - Adoption

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** la convention de partenariat en accompagnement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain de Chartres métropole, conclue entre la Ville de Chartres, Chartres métropole, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB).

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer cette convention conjointement avec le Président de Chartres métropole et les Présidents de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, de la FFB et de la CAPEB.

---

31 Résorption de l'Habitat Insalubre et Traitement de l'Habitat Insalubre et des Opérations de Restauration Immobilière - Mise en oeuvre

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** d'assurer la maîtrise d'ouvrage et le financement de la mise en oeuvre des opérations de résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux (RHI) et du traitement de l'habitat insalubre rémédiabable ou

dangereux et des opérations de restauration immobilière (THIRORI) qui seront conduites sur le territoire de la Ville de Chartres, notamment dans le cadre de l'OPAH-RU Cœur de Ville de Chartres.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à déposer à l'ANAH (agence nationale de l'habitat) et à la Commission Nationale de Lutte contre l'habitat Indigne les dossiers d'éligibilité et de demande de subventions pour les interventions réalisées au titre de la RHI et de la THIRORI

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération

---

32 Lancement d'une procédure d'Opération de Restauration Immobilière rue Sainte-Même et rue Noël Ballay

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** d'engager la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur les immeubles sis 5-7 rue Sainte-Même & 12 rue Noël Ballay à Chartres, en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme

**APPROUVE** les modalités de concertation décrites dans la délibération (mise à disposition pendant un mois d'un dossier au guichet unique et sur le site de la Ville de Chartres)

**DECIDE** d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur ces immeubles, en vue de sa transmission à la Préfète

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne un dossier d'éligibilité des travaux sur ces immeubles aux subventions de l'ANAH (agence nationale de l'habitat).

---

33 Poursuite de l'Opération de Restauration Immobilière rue Noël Ballay

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** de poursuivre la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur l'immeuble sis 11-13 rue Noël Ballay en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme

**APPROUVE** les modalités de concertation décrites dans la délibération (mise à disposition pendant un mois d'un dossier au guichet unique et sur le site de la Ville de Chartres)

**DECIDE** d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur cet immeuble, en vue de sa transmission à la Préfète

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

34 Poursuite de l'Opération de Restauration Immobilière place de l'étape au vin

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** de poursuivre la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur l'immeuble sis 14 place de l'Etape au Vin en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme

**APPROUVE** les modalités de concertation décrites dans la délibération (mise à disposition pendant un mois d'un dossier au guichet unique et sur le site de la Ville de Chartres)

**DECIDE** d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur cet immeuble, en vue de sa transmission à la Préfète

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération

\_\_\_\_\_

35 Poursuite de l'Opération de Restauration Immobilière sur des immeubles sis rue Marceau et voie privée Impasse Mithouard

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** de poursuivre la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur les immeubles et parcelles sis 1, 3-5 et 7 rue Marceau, 9-11 rue Marceau et voie privée Impasse Mithouard, en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme

**APPROUVE** les modalités de concertation décrites dans la délibération (mise à disposition pendant un mois d'un dossier au guichet unique et sur le site de la Ville de Chartres)

**DECIDE** d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur ces immeubles, en vue de sa transmission à la Préfète

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

---

Le Maire,  
**Jean Pierre GORGES**

Ville de Chartres

## **Révision tarifaire - Année 2021**

**Délibération du 11 février 2021**

Annule et remplace la délibération du 10 décembre 2020

## SOMMAIRE

Communication de documents électoraux et documents administratifs communicables.....	Annexe	1
Reprographie .....	Annexe	2
Cimetière .....	Annexe	3
Barrières de chantier .....	Annexe	4
Occupation du domaine public.....	Annexe	5
Contrôle d'accès par carte magnétique - Zones à accès réglementé.....	Annexe	6
Droits de place .....	Annexe	7
Stationnement payant de surface .....	Annexe	8
Taxis (occupation du domaine public) .....	Annexe	9
Parkings.....	Annexe	10
Parkings souterrains Résidence Montpensier et du Mail.....	Annexe	11
Propreté.....	Annexe	12
Location de stands.....	Annexe	13
Signalisation événementielle .....	Annexe	14
Fête foraine .....	Annexe	15
Artothèque.....	Annexe	16
Maison de l'Archéologie .....	Annexe	17
Médiathèque et bibliothèque ARAGON .....	Annexe	18
Musées .....	Annexe	19
Conservatoire de Musique et de Danse.....	Annexe	20
Ecole des sports.....	Annexe	21
Maison pour tous du Pont neuf - Activité gymnastique.....	Annexe	22

Utilisation des équipements sportifs .....	Annexe	23
Locations des maison pour tous .....	Annexe	24
Locations de salles .....	Annexe	25
Restauration scolaire.....	Annexe	26
Sinistres et dégradations de biens communaux .....	Annexe	27
Compositions florales.....	Annexe	28
Interventions des services.....	Annexe	29
Location de fourreaux.....	Annexe	30
Vacances sportives.....	Annexe	31

**COMMUNICATION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS COMMUNICABLES**

Désignation du tarif / date d'effet	Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2021*
-------------------------------------	------------	------------	------------	-------------	--------------

Tarifs fixés par arrêté du 1er octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif (photocopie noir et blanc (format A4) et Cd Rom\*\*

Photocopie (page A4) noir et blanc**	0.20	0.18	0.18	0.18	0.18
	11.11%	-10.00%	0.00%	0.00%	0.00%

CD ROM**	2.80	2.75	2.75	2.75	2.75
	1.82%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%

Photocopie (page A3) noir et blanc		0.30	0.30	0.30	0.30
			0.00%	0.00%	0.00%

Photocopie (page A0) noir et blanc		0.50	0.50	0.50	0.50
			0.00%	0.00%	0.00%

Clé USB		10.00	10.20	10.40	10.40
			2.00%	1.00%	1.00%

**Les tarifs ci-dessus s'entendent frais de port en sus.**

\*Les tarifs s'appliquent du 1er janvier au 31 décembre 2021

**REPROGRAPHIE**

Désignation du tarif / date d'effet	Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021*
-------------------------------------	------------	------------	------------	------------	-------------

Les tarifs ci-dessous s'entendent frais de port en sus.

**Photocopie ou impression à partir d'un scan**

Format A4 Noir et Blanc	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>		
Format A3 Noir et Blanc	0.30	0.40	0.30	0.30	0.30
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>33.33%</i>	<i>-25.00%</i>		
Format A0 Noir et Blanc		0.50	0.50	0.50	0.50
<i>Variation annuelle en %</i>			<i>0.00%</i>		

**Espace public numérique en libre accès**

par document noir et blanc format A4 ou à partir d'un scan			0.10	0.10	0.10
par document couleur format A4 ou à partir d'un scan			0.50	0.50	0.50
par document noir et blanc format A3 ou à partir d'un scan			0.70	0.70	0.70
par document couleur format A3 ou à partir d'un scan			1.00	1.00	1.00
Reproduction numérique sur CDROM, clef USB, messagerie - par image	0.50	0.50	0.50		
	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>		
Fourniture du CDROM	2.50	2.50	2.55		
	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.00%</i>		

\*Les tarifs s'appliquent du 1er janvier au 31 décembre 2021

**CIMETIERE**

Désignation du tarif / date d'effet	Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021*
-------------------------------------	------------	------------	------------	------------	-------------

**Concessions**

15 ans : fosse	206.00	208.00	250.00	253.00	255.00
Variation annuelle en %	0.98%	0.97%	20.19%		0.79%
30 ans : fosse	412.00	416.00	500.00	506.00	510.00
Variation annuelle en %	0.98%	0.97%	20.19%		0.79%
50 ans (2 m <sup>2</sup> ) : fosse	860.00	869.00	950.00	960.00	970.00
Variation annuelle en %	0.94%	1.05%	9.32%		1.04%
30 ans (2 m <sup>2</sup> ) : caveau	516.00	521.00	596.00	602.00	608.00
Variation annuelle en %	0.98%	0.97%	14.40%		1.00%
50 ans (2 m <sup>2</sup> ) : caveau	860.00	869.00	950.00	960.00	970.00
Variation annuelle en %	0.94%	1.05%	9.32%		1.04%
30 ans (4 m <sup>2</sup> ) : caveau	1 032.00	1 042.00	1 192.00	1 204.00	1 216.00
Variation annuelle en %	0.98%	0.97%	14.40%		1.00%
50 ans (4 m <sup>2</sup> ) : caveau	1 720.00	1 737.00	1 850.00	1 920.00	1 940.00
Variation annuelle en %	1.00%	0.99%	6.51%		1.04%
Variation annuelle en %					
10 ans : colombarium	334.00	337.00	390.00	395.00	400.00
Variation annuelle en %	0.91%	0.90%	15.73%		1.27%
15 ans : colombarium	502.00	507.00	600.00	606.00	612.00
Variation annuelle en %	1.01%	1.00%	18.34%		0.99%
30 ans : colombarium				1 212.00	1 224.00
Variation annuelle en %					0.99%
15 ans : caverne				200.00	202.00
Variation annuelle en %					1.00%
30 ans : caverne				400.00	404.00
Variation annuelle en %					1.00%
Dispersion des cendres - jardin du souvenir	35.00	40.00	150.00	151.00	sans objet
	16.67%	14.29%	275.00%		
Dispersion des cendres et plaque nominative	60.00	65.00	275.00	277.00	sans objet
		8.33%	323.08%		
Plaque nominative pour dispersion antérieure			125.00	126.00	127.00
					0.79%

**Séjour en caveau provisoire**

dans la limite de 48H	non payant				
Les deux premiers mois, par mois	-	-			
Les trois premiers mois, par mois	206.00	208.00	230.00	232.00	235.00
Variation annuelle en %	0.98%	0.97%	10.58%		1.29%
Les deux mois suivants, par mois	-				
Les trois mois suivants, par mois	412.00	416.00	450.00	454.00	460.00
Variation annuelle en %	0.98%	0.97%	8.17%		1.32%
Au-delà de 4 mois et jusqu'à 12 mois					
Variation annuelle en %					

**CIMETIERE**

Désignation du tarif / date d'effet	Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021*
-------------------------------------	------------	------------	------------	------------	-------------

**Taxes sur les opérations d'inhumations**

15 ans : fosse

30 ans : fosse

50 ans (2 m<sup>2</sup>) : fosse30 ans (2 m<sup>2</sup>) : caveau50 ans (2 m<sup>2</sup>) : caveau30 ans (4 m<sup>2</sup>) : caveau50 ans et + (4 m<sup>2</sup>) : caveau

A compter de 2020, urnes en colombarium ou en cave-urne, quelle que soit la durée

Montant	205.00	207.00	250.00	252.00	sans objet
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.99%</i>	<i>0.98%</i>	<i>20.77%</i>		

**Superpositions**

depuis le 10/01/1998 = taxe sur les opérations d'inhumation

du 20/10/1978 au 09/01/1998 : redevance égale à 50 % du tarif de la concession applicable le jour de la superposition

**Taxes de superposition - concessions antérieures au 20/10/1978 ; concessions de 30 ans (redevance fixée par contrat)**

Concessions du 01/11/1967 au 31/10/1971	9.15	9.15	9.15	sans objet	sans objet
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>		

Concessions du 01/11/1971 au 31/04/1975	13.72	13.72	13.72	sans objet	sans objet
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>		

Concessions du 01/05/1975 au 30/09/1976	15.24	15.24	15.24	sans objet	sans objet
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>		

Concessions du 01/10/1976 au 19/10/1978	22.87	22.87	22.87	sans objet	sans objet
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>		

**Taxes de superposition - concessions antérieures au 20/10/1978 : concession de 50 ans (redevance fixée par contrat)**

Concessions du 01/09/1958 au 31/01/1964	7.62	7.62	7.62	sans objet	sans objet
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>		

Concessions du 01/02/1964 au 31/10/1967	12.65	12.65	12.65	sans objet	sans objet
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>		

Concessions du 01/11/1967 au 31/10/1971	15.09	15.09	15.09	15.09	sans objet
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>		

Concessions du 01/11/1971 au 31/04/1975	22.64	22.64	22.64	22.64	sans objet
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>		

Concessions du 01/05/1975 au 30/09/1976	27.44	27.44	27.44	27.44	sans objet
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>		

Concessions du 01/10/1976 au 19/10/1978	41.16	41.16	41.16	41.16	sans objet
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>		

**Taxes de superposition - concessions antérieures au 20/10/1978 : concession de 100 ans (redevance fixée par contrat)**

Concessions du 01/09/1958 au 31/01/1964	12.20	12.20	12.20	12.20	sans objet
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>		

**CIMETIERE**

Désignation du tarif / date d'effet	Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021*
<b>Taxes de superposition - concessions antérieures au 20/10/1978 ; concessions perpétuelles (redevance fixée par contrat) A ce tarif, il convient d'ajouter les frais de timbre et d'enregistrement dûs à l'Etat.</b>					
Concessions du 01/09/1958 au 31/01/1964	22.87	22.87	22.87	22.87	sans objet
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>		
Concessions du 01/02/1964 au 31/10/1967	38.11	38.11	38.11	38.11	sans objet
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>		
Concessions du 01/11/1967 au 31/10/1971	45.73	45.73	45.73	45.73	sans objet
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>		
Concessions du 01/11/1971 au 31/04/1975	68.60	68.60	68.60	68.60	sans objet
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>		
Concessions du 01/05/1975 au 30/09/1976	114.34	114.34	114.34	114.34	sans objet
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>		
Concessions du 01/10/1976 au 19/10/1978	171.51	171.51	171.51	171.51	sans objet
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>		

\*Les tarifs s'appliquent du 1er janvier au 31 décembre 2021

**BARRIERES de CHANTIER**

Désignation du tarif / date d'effet	Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021*
-------------------------------------	------------	------------	------------	------------	-------------

Occupation du domaine public pour la partie comprise entre la palissade de chantier et l'alignement - par M<sup>2</sup> et par jour calendaire pendant la durée du délai imparti par l'autorisation de voirie (après dépassement du délai, le tarif est DOUBLÉ)

	0.49	0.49	0.49	0.50	0.51
<i>Variation annuelle en %</i>	2.08%	0.00%	0.00%	2.04%	2.00%

Périmètre 2 : autres quartiers de la ville

de 1 à < 50 m <sup>2</sup>	0.49	0.49	0.49	0.50	0.51
<i>Variation annuelle en %</i>	2.08%	0.00%	0.00%	2.04%	2.00%

de = 50 à < 100 m <sup>2</sup>	0.28	0.28	0.28	0.29	0.29
<i>Variation annuelle en %</i>	3.70%	0.00%	0.00%	3.57%	0.00%

à partir de 100 mètres	0.18	0.18	0.18	0.19	0.19
<i>Variation annuelle en %</i>	5.88%	0.00%	0.00%	5.56%	0.00%

\*La zone intramuros est la zone comprise à l'intérieur des Boulevards Maurice Violette, Chasles, Courtille, Clémenceau, Foch, Jaures, Péguy et la rue de la Couronne.

Occupation du domaine public pour mise en place d'échafaudages ou bennes et nacelles - par M <sup>2</sup> et par jour calendaire pendant la durée du délai imparti par l'autorisation de voirie ( après dépassement de ce délai, le tarif est DOUBLÉ)	0.38	0.38	0.38	0.39	0.39
<i>Variation annuelle en %</i>	2.70%	0.00%	0.00%	2.63%	0.00%

\*Les tarifs s'appliquent du 1er janvier au 31 décembre 2021

**REDEVANCES d'OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC**

Désignation du tarif / date d'effet	Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021*
-------------------------------------	------------	------------	------------	------------	-------------

**Installation sur le domaine public de bureaux de vente temporaires**

Tarif TTC mensuel au m2

Intramuros	50.00	51.00 2.00%	51.51 1.00%	52.03 1.01%	52.55 1.00%
Extramuros	25.00	26.00 4.00%	26.26 1.00%	26.52 0.99%	26.79 1.02%

\*La zone intramuros est la zone comprise à l'intérieur des Boulevards Maurice Violette, Chasles, Courtille, Clémenceau, Foch, Jaures, Péguy et la rue de la Couronne.

**Intervention d'office**

Tarif TTC

Signalisation temporaire : Mise en place de panneaux signalant un danger potentiel s	100.00	Part fixe 50€ + part variable: coût de la prestation(main d'œuvre , fournitures, transport)	Part fixe 50€ + part variable: coût de la prestation(main d'œuvre , fournitures, transport)	Part fixe 50€ + part variable: coût de la prestation(main d'œuvre , fournitures, transport)	Part fixe 50€ + part variable: coût de la prestation(main d'œuvre , fournitures, transport)
Nettoyage de la voie publique suite à des travaux ou des manifestations				Part fixe 100€ + part variable: coût de la prestation(main d'œuvre , fournitures, transport)	Part fixe 100€ + part variable: coût de la prestation(main d'œuvre , fournitures, transport)

**Rodp chantier pour les réseaux des occupants de droit ( décret n°2015-334 du 25 mars 2015)**

Travaux sur des ouvrages du réseau public de transport d'électricité (redevance annuelle)			PRT = 0,35 euro x LT	PRT = 0,35 euro x LT	PRT = 0,35 euro x LT
Travaux sur des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité (redevance annuelle)			R'D = PRD/10	R'D = PRD/10	R'D = PRD/10
Travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz (redevance annuelle)			PR' = 0,35x L	PR' = 0,35x L	PR' = 0,35x L

Avec

PRT = 0,35x LT

OU : PRT, exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par le gestionnaire du réseau de transport ;

LT représente la longueur, exprimée en mètres, des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public communal et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

PRD=PRD/10

OU :

PRD exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par le gestionnaire du réseau de distribution ;

PRD est le plafond de redevance due par le gestionnaire du réseau de distribution au titre de l'article R. 2333-105. - ;

PR' = 0,35x L

- Ou :

- PR', exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;

- L représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

**Rodp pour les permissions de voirie avec emprise profonde (ancrage et fondations...)**

Forfait + taxe annuelle au ml sur la durée de la permission				P = 0,35 euro x L	P = 0,35 euro x L
Forfait + taxe annuelle au m2 sur la durée de la permission				P = 0,35x0.35 euro x S	P = 0,35x0.35 euro x S

Ces tarifs sont obligatoirement liés à une permission de voirie. Ils comprennent les occupations de stockage contiguë à la tranchée dans la limite de 2 m<sup>3</sup> par ml de réseau et 30 m<sup>3</sup> de base vie, pour des emprises supérieures le tarif de palissade est appliqué. - P -, exprimé en euros, est la redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par le gestionnaire du réseau ; - L - représente la longueur, exprimée en mètres, des linéaires de réseaux installés ou remplacés sur le domaine public communal et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

\*Les tarifs s'appliquent du 1er janvier au 31 décembre 2021

**ACCES en ZONE PIETONNE**

Désignation du tarif / date d'effet	Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021*
-------------------------------------	------------	------------	------------	------------	-------------

**Toutes zones à accès réglementé**

Commerçants non-sédentaires, riverains - cautionnement	35.00	36.00	38.00	40.00	40.00
	16.67%	2.86%	4.51%	5.26%	0.00%

\*Les tarifs s'appliquent du 1er janvier au 31 décembre 2021

**DROITS DE PLACES**

Désignation du tarif / date d'effet	Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021*
-------------------------------------	------------	------------	------------	------------	-------------

**Marchés (Beaulieu, Billard, Cygne et place des Halles temporairement sur 2012 et 2013)****Emplacements : Par marché et par jour**

Passager ou volant par mètre linéaire	1.85	1.90	1.90	1.90	1.90
<i>Variation annuelle en %</i>	2.78%	2.70%	0.00%	0.00%	
Taxe de nettoyage par mètre linéaire	1.45	1.50	1.50	1.55	1.60
<i>Variation annuelle en %</i>	3.57%	3.45%	0.00%	3.33%	
Petit producteur dit "Petit Panier" la place	2.35	2.40	2.40	2.45	2.50
<i>Variation annuelle en %</i>	2.17%	2.13%	0.00%	2.08%	
Taxe de nettoyage "Petit Panier" la place	1.45	1.50	1.50	1.55	1.60
<i>Variation annuelle en %</i>	3.57%	3.45%	0.00%	3.33%	

Taxe de nettoyage pour les emplacements sur les Marchés fixée à 1.40€ par délibération n° 2016/11 du 21/

**Les valeurs inactives utilisées en contre partie du paiement du tarif droit de place et de taxe de nettoyage pour les commerçants occasionnels sont valorisées ainsi :**

ticket B de couleur orange : 0.10 €  
 ticket C de couleur verte : 0.50 €  
 ticket D de couleur rose : 1.00 €  
 ticket E de couleur bleue : 2.00 €

**Abonnement trimestriel**

- Cygne (3 marchés/semaine),  
 - Beaulieu (2 marchés/semaine),  
 - Billard et place des Halles temporairement sur 2012 et 2013 (2  
 - Madeleine (1 marché/ semaine), supprimé au 1/1/2006

Par mètre linéaire	12.45	12.60	12.75	12.80	12.93
<i>Variation annuelle en %</i>	1.20%	0.24%	1.19%	0.39%	

**Taxe de nettoyage trimestrielle**

- Cygne (3 marchés/semaine),  
 - Beaulieu (2 marchés/semaine),  
 - Billard et place des Halles temporairement sur 2012 et 2013 (2

Par mètre linéaire	4.25	4.30	4.35	4.40	4.44
<i>Variation annuelle en %</i>	1.19%	1.18%	1.16%	1.15%	

**Stationnement des véhicules (Billard, Place du Cygne et Place des Halles temporairement sur 2012 et 2013)**

Par véhicule et par trimestre	34.60	35.00	35.50	35.80	36.16
<i>Variation annuelle en %</i>	1.17%	1.16%	1.43%	0.85%	

**Foire de Saint André****Inscription à la foire**

1er véhicule (ou véhicule magasin ou "volant")	34.85	35.20	35.50	35.80	36.16
<i>Variation annuelle en %</i>	1.01%	1.00%	0.85%	0.85%	

par véhicule supplémentaire	20.50	20.70	20.90	21.10	21.31
<i>Variation annuelle en %</i>	0.99%	0.98%	0.97%	0.96%	

**Droit de place**

Surface utilisée réellement par le commerce (inscrit ou volant)

Par mètre linéaire	13.40	13.55	13.70	13.80	13.94
<i>Variation annuelle en %</i>	1.52%	1.12%	1.11%	0.73%	

Véhicule matériel agricole par mètre linéaire	5.25	5.30	5.35	5.40	5.45
<i>Variation annuelle en %</i>	0.96%	0.95%	0.94%	0.93%	

**Hors marchés**

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2009 (délibération du 28 mai 2009 -  
 A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 (délibération du 28 juin 2012 -  
 12/156) : Exonération aux partenaires privés ou publics qui  
 concourent à l'animation de la Ville sans but lucratif

**DROITS de PLACES**

Désignation du tarif / date d'effet	Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021*
-------------------------------------	------------	------------	------------	------------	-------------

**Petits commerces par ml ou par pers et par j, hors périmètre d'adjudication et Journées de soldes par ml pour 3 j max**

Commerces alimentaires, réparateurs, objets artisanaux, expositions automobiles, divers, ...	6.30	6.35	6.40	6.45	6.51
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>1.61%</i>	<i>0.79%</i>	<i>0.79%</i>	<i>0.78%</i>	

Commerces alimentaires, réparateurs, objets artisanaux, expositions automobiles, divers, occupation privative (hors travaux et stationnement)... par m2					2.55
---	--	--	--	--	------

Consommation électrique pour tout type d'activités installés sur la Commune de Chartres lorsqu'un branchement spécifique ne peut être envisagé ponctuellement ou exceptionnellement - à la journée			6.20	6.25	6.31
<i>Variation annuelle en %</i>				<i>0.81%</i>	

Délibération du 16 mai 2013 - 13/141 :

**Grandes manifestations à but lucratif participant à l'Animation de la Ville dont la surface occupée est**

droit de place - le ml/jour	1.68	1.70	1.75	1.80	1.82
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>1.20%</i>	<i>1.19%</i>	<i>2.94%</i>	<i>2.86%</i>	

taxe de nettoyage - le ml	1.59	1.60	1.65	1.70	1.72
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>1.27%</i>	<i>0.63%</i>	<i>3.12%</i>	<i>3.03%</i>	

**Tournage de film à but lucratif participant à l'attractivité de la Ville**

Forfait				1.00	1.00
<i>Variation annuelle en %</i>					

**Attractions foraines**

Foire de Saint André (8 jours) par m <sup>2</sup>	5.30	5.35	5.40	5.45	5.50
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.95%</i>	<i>0.94%</i>	<i>0.93%</i>	<i>0.93%</i>	

Manèges et attractions foraines - petits métiers - surface inférieure à 250 m <sup>2</sup> - par tranche d'une semaine - le m <sup>2</sup>	2.25	2.30	2.35	2.40	2.42
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>2.27%</i>	<i>2.22%</i>	<i>2.17%</i>	<i>2.13%</i>	

Manèges et attractions foraines - Grands métiers - surface égale ou supérieure à 250 m <sup>2</sup> - la semaine - le m <sup>2</sup>	2.17	2.20	2.25	2.30	2.32
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.93%</i>	<i>1.38%</i>	<i>2.27%</i>	<i>2.22%</i>	

Manèges et attractions foraines - Grands métiers - surface égale ou supérieure à 250 m <sup>2</sup> - la semaine à partir de la 3 <sup>ème</sup> semaine - le m <sup>2</sup>	1.50	1.55	1.60	1.65	1.67
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>1.35%</i>	<i>3.33%</i>	<i>3.23%</i>	<i>3.12%</i>	

Consommation électrique des manèges installés sur la Commune de Chartres (hors fête foraine à Chartreexpo) lorsqu'un branchement spécifique ne peut être envisagé ponctuellement ou exceptionnellement - à la journée	6.00	6.10	6.20	6.25	6.31
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>1.69%</i>	<i>1.67%</i>	<i>1.64%</i>	<i>0.81%</i>	

**Parkings de surface**

Parkings et horodateurs pour artisans (usage professionnel)					
Carnet de 25 tickets	55.00	55.00	56.00	57.00	57.57
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>1.85%</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.82%</i>	<i>1.79%</i>	

\*Les tarifs s'appliquent du 1er janvier au 31 décembre 2021

**DROITS de PLACES**

Désignation du tarif / date d'effet	Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021*
-------------------------------------	------------	------------	------------	------------	-------------

**Droits de terrasses**

**Forfait annuel par m<sup>2</sup> (ce forfait n'inclut pas la présence éventuelle de présentoirs, effigies, pré-enseignes mobiles ou distributeurs de boissons, etc)**

**1ère Catégorie (Hyper Centre)**

Terrasse ouverte	36.50	36.90	37.30	37.70	1.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>1.11%</i>	<i>1.10%</i>	<i>1.08%</i>	<i>1.07%</i>	<i>-97.35%</i>
Terrasse semi-fermée	73.70	74.50	75.30	76.00	1.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.96%</i>	<i>1.09%</i>	<i>1.07%</i>	<i>0.93%</i>	<i>-98.68%</i>
Terrasse fermée	101.60	102.60	103.60	104.60	1.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.99%</i>	<i>0.98%</i>	<i>0.97%</i>	<i>0.97%</i>	<i>-99.04%</i>

**2ème Catégorie (Boulevards extérieurs)**

Terrasse ouverte	20.40	20.60	20.80	21.00	1.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.99%</i>	<i>0.98%</i>	<i>0.97%</i>	<i>0.96%</i>	<i>-95.24%</i>
Terrasse semi-fermée	40.70	41.10	41.50	41.90	1.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.99%</i>	<i>0.98%</i>	<i>0.97%</i>	<i>0.96%</i>	<i>-97.61%</i>
Terrasse fermée	57.20	57.70	58.30	58.90	1.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>1.06%</i>	<i>0.87%</i>	<i>1.04%</i>	<i>1.03%</i>	<i>-98.30%</i>

**3ème Catégorie (Autres voies)**

Terrasse ouverte	14.00	14.15	14.30	14.45	1.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>1.08%</i>	<i>1.07%</i>	<i>1.06%</i>	<i>1.05%</i>	<i>-93.08%</i>
Terrasse semi-fermée	27.25	27.55	27.85	28.15	1.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>1.11%</i>	<i>1.10%</i>	<i>1.09%</i>	<i>1.08%</i>	<i>-96.45%</i>
Terrasse fermée	39.20	39.60	40.00	40.40	1.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>1.03%</i>	<i>1.02%</i>	<i>1.01%</i>	<i>1.00%</i>	<i>-97.52%</i>

**Présentoirs**

**Présentoirs, cartes postales, journaux, menus, effigies, pré-enseignes mobiles**

Payable annuellement et par mobilier	41.10	41.50	41.95	42.35	1.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.98%</i>	<i>0.97%</i>	<i>1.08%</i>	<i>0.95%</i>	<i>-97.64%</i>

**Etalages (payable annuellement)**

Minimum 4 m <sup>2</sup> (forfait)	101.60	102.60	103.65	104.70	4.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.99%</i>	<i>0.98%</i>	<i>1.02%</i>	<i>1.01%</i>	<i>-96.18%</i>
Par m <sup>2</sup> supplémentaire	24.50	24.75	25.00	25.25	1.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>1.03%</i>	<i>1.02%</i>	<i>1.01%</i>	<i>1.00%</i>	<i>-96.04%</i>

\*Les tarifs s'appliquent du 1er janvier au 31 décembre 2021

## STATIONNEMENTS de SURFACE

Désignation du tarif / date d'effet	Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021*
-------------------------------------	------------	------------	------------	------------	-------------

## PATEURS

1 <sup>ère</sup> demi-heure de stationnement de surface (une fois le matin une fois l'après-midi)	Gratuite	Gratuite	Gratuite	Gratuite	Gratuite
Ensemble des zones payantes					
Tarif horaire de référence	2.40	2.40€/heure les 3 premières heures 15 mn sup à 8,80 €	2.40€/heure les 3 premières heures 15 mn sup à 8,80 €	2.40€/heure les 3 premières heures 15 mn sup à 8,80 €	2.40€/heure les 3 premières heures 15 mn sup à 8,80 €
Durée limitée à 3 heures 30		15mn sup à 14€			

Variation annuelle en % 4.35%

Forfait Post Stationnement		30.00 €	30.00 €	30.00 €	30.00 €
----------------------------	--	---------	---------	---------	---------

**Si paiement stationnement par Pay By Phone**

Coût du service	Gratuit usager
Option SMS	0,125 HT SOIT 0,15€ TTC par SMS*

\* cette somme est débitée du compte bancaire de l'utilisateur du service Pay By Phone et n'est pas perçue au profit de la collectivité.

**STATIONNEMENT RESIDENTIEL**

1 <sup>er</sup> et deuxième véhicule	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
--------------------------------------	---------	---------	---------	---------	---------

NOTA : une convention pour compte de tiers a été présentée au Conseil municipal du 13 décembre 2018 et permet à la société Mobile Payment Services SAS de rembourser des usagers en cas d'erreur de saisie (avenant n°1

\*Les tarifs s'appliquent du 1er janvier au 31 décembre 2021

**TAXIS**

Désignation du tarif / date d'effet	Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021*
Occupation du domaine public pour l'exercice de la profession -- par véhicule et par jour	0.22	0.50	0.51	0.52	0.53
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>4.76%</i>	<i>127.27%</i>	<i>2.00%</i>		

\*Les tarifs s'appliquent du 1er janvier au 31 décembre 2021

**PARKINGS**

Désignation du tarif / Date d'effet	Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021*
-------------------------------------	------------	------------	------------	------------	-------------

**Parking 24 rue du Repos**

Garages forfait mensuel HT	41.67 €	42.49 €	43.78 €	45.56 €	46.02 €
TTC tva à 20%	50.00 €	50.99 €	52.53 €	54.67 €	55.22 €
Variation en %		1.98%	3.02%	4.00%	1.01%
Caution y compris carte, clé ou télécommande en cas de perte ou de vol	41.67 €	42.49 €	43.78 €	45.56 €	46.02 €
TTC tva à 20%	50.00 €	50.99 €	52.53 €	54.67 €	55.22 €
Variation en %		1.98%	3.02%	4.00%	1.01%

**Parking Mail des Petits Clos**

Emplacement forfait mensuel HT hors charges	20.83 €	21.24 €	21.88 €	22.77 €	23.00 €
TTC tva à 20%	25.00 €	25.49 €	26.26 €	27.32 €	27.60 €
Variation en %		1.96%	3.02%	4.00%	1.02%
Caution y compris carte, clé ou télécommande en cas de perte ou de vol	20.83 €	21.24 €	21.88 €	22.77 €	23.00 €
TTC tva à 20%	25.00 €	25.49 €	26.26 €	27.32 €	27.60 €
Variation en %		1.96%	3.02%	4.00%	1.02%
Box forfait mensuel HT hors charges	33.33 €	33.99 €	35.02 €	36.44 €	36.80 €
TTC tva à 20%	40.00 €	40.79 €	42.02 €	43.72 €	44.16 €
Variation en %		1.98%	3.02%	4.00%	1.01%
Caution y compris carte, clé ou télécommande en cas de perte ou de vol	33.33 €	33.99 €	35.02 €	36.44 €	36.80 €
TTC tva à 20%	40.00 €	40.79 €	42.02 €	43.72 €	44.16 €
Variation en %		1.98%	3.02%	4.05%	1.01%

Tarifs révisibles annuellement

Base de révision à compter du 1er janvier 2019 :

Indice retenu pour la révision	Coût de la construction (ICC) publié sur <a href="http://www.insee.fr">www.insee.fr</a>			
Trimestre de référence	moyenne des 3e et 4e trimestres n-2 et 1er et 2e trimestres n-1			
Indice 2019	1676.75			
Indice 2020	1727.5			

\*Les tarifs s'appliquent du 1er janvier au 31 décembre 2021

**PARKINGS**

Désignation du tarif / Date d'effet	du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018	du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019	du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020	du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021	du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 +1%	Tarifs du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022
-------------------------------------	---	---	---	---	---	--

**1. PARKING SOUTERRAIN DE LA RESIDENCE MONTPENSIER**

Locations

Révision du loyer : selon l'indexation fixée par la délibération 09/111 du 28 Mai 2009

Télécommande d'accès - cautionnement	65.00 €	65.00 €	65.00 €	65.00 €	65.65 €	65.65 €
Variation en %	0.00%	0%	0%	0%	1%	1%

**2. PARKING DU MAIL**

Locations

Révision du loyer : selon l'indexation fixée par la délibération 12/157 du 28 juin 2012

Carte de parking en cas de perte ou vol(HT)	47.00 €	47.00 €	47.00 €	47.00 €	47.47 €	47.50 €
Variation en %	0.92%	0.00%	0%	0%	1%	1%

**DEPOTS SAUVAGES**

Désignation du tarif / date d'effet	Tarif 2018	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021*
1) pour le nettoyage et/ou l'enlèvement, qui résultent de l'abandon de tout petit déchet (il s'agit par exemple de bouteilles, boîtes de conserve, emballage divers, papiers, contenu de cendriers) :	Part fixe de 25 euros PLUS une part variable (coût main d'oeuvre, fourniture et transport)	Part fixe de 25,25 euros PLUS une part variable (coût main d'oeuvre, fourniture et transport)	Part fixe de 25,50 euros PLUS une part variable (coût main d'oeuvre, fourniture et transport)	Part fixe de 25,50 euros PLUS une part variable (coût main d'oeuvre, fourniture et transport)
2) pour le nettoyage et/ou l'enlèvement, qui résultent de salissures par une personne et par une chose (il s'agit par ex de la vidange dans les caniveaux, l'abandon sur la voie publique de graisses, huiles de vidanges, béton, mortier, produits toxiques divers...) :	Part fixe de 80 euros PLUS une part variable (cout main d'oeuvre, fourniture, transport, traitement des déchets)	Part fixe de 80,80 euros PLUS une part variable (cout main d'oeuvre, fourniture, transport, traitement des déchets)	Part fixe de 85 euros PLUS une part variable (cout main d'oeuvre, fourniture, transport, traitement des déchets)	Part fixe de 85 euros PLUS une part variable (cout main d'oeuvre, fourniture, transport, traitement des déchets)
3) pour le nettoyage et/ou l'enlèvement, suite au dépôt, en dehors des périodes autorisées, de sacs ou récipients contenant des déchets provenant de l'activité normale et habituelle des ménages et des déchets industriels et commerciaux assimilés à des déchets ménagers :	Part fixe de 50 euros PLUS part variable (cout main d'oeuvre, fourniture et transport)	Part fixe de 50,50 euros PLUS part variable (cout main d'oeuvre, fourniture et transport)	Part fixe de 55 euros PLUS part variable (cout main d'oeuvre, fourniture et transport)	Part fixe de 55 euros PLUS part variable (cout main d'oeuvre, fourniture et transport)
4) pour le nettoyage et/ou l'enlèvement, suite à l'abandon, de sacs, récipients, objets et déchets non destinés à la collecte ordinaire tels que frigos, bidets, vieux matelas et autres objets encombrants, gros emballages, matériaux amiantés... :	Part fixe de 250 euros par m3 entamé et part variable (cout main d'oeuvre, fourniture, transport et traitement des déchets)	Part fixe de 252,50 euros par m3 entamé et part variable (cout main d'oeuvre, fourniture, transport et traitement des déchets)	Part fixe de 260 euros par m3 entamé et part variable (cout main d'oeuvre, fourniture, transport et traitement des déchets)	Part fixe de 260 euros par m3 entamé et part variable (cout main d'oeuvre, fourniture, transport et traitement des déchets)

\*Les tarifs s'appliquent du 1er janvier au 31 décembre 2021

**LOCATION DE STANDS**

Désignation du tarif / date d'effet	Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021*
-------------------------------------	------------	------------	------------	------------	-------------

location de stands pour durée manifestation soit 2 jours	55.00	56.00	57.00	58.00	58.00
--	-------	-------	-------	-------	-------

*Variation annuelle en %*                      1.85%                      1.82%                      1.79%

En raison de la mobilisation de l'équipe lors de la manifestation, la location est accordée gratuitement à la Croix rouge

\*Les tarifs s'appliquent du 1er janvier au 31 décembre 2021

**JALONNEMENT**

Désignation du tarif / date d'effet	Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021*
<b>A</b> Fourniture des supports, pose et dépose d'un fléchage complet (19 supports) ; frais de lettrage en sus	1 374.00	1 388.00	1 401.88	1 415.90	1 430.06
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.96%</i>	<i>1.02%</i>	<i>1.00%</i>	<i>1.00%</i>	<i>1.00%</i>
<b>B</b> Fourniture de support, pose et dépose d'un fléchage réduit - la flèche ; frais de lettrage en sus	73.00	74.00	74.74	75.00	75.75
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>1.39%</i>	<i>1.37%</i>	<i>1.00%</i>	<i>0.35%</i>	<i>1.00%</i>
<b>C</b> Pose et dépose d'un jalonnement complet	699.00	706.00	713.06	720.00	727.20
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>1.01%</i>	<i>1.00%</i>	<i>1.00%</i>	<i>0.97%</i>	<i>1.00%</i>
<b>D</b> Pose et dépose d'un jalonnement "réduit"; la flèche	37.00	38.00	38.38	39.00	39.39
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>1.37%</i>	<i>2.70%</i>	<i>1.00%</i>	<i>1.62%</i>	<i>1.00%</i>

\*Les tarifs s'appliquent du 1er janvier au 31 décembre 2021

## FÊTE FORAINE

Désignation du tarif / date d'effet		Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021*
	Unité					
Droit de place métier	m <sup>2</sup> pour toute la durée de la manifestation	5.75 €	5.80 €	5.85 €	5.90 €	5.96 €
	Variation annuelle en %	0.88%	0.87%	0.86%	0.85%	1.02%
Branchement électrique tri ou mono métier	forfait manifestation	100.90 €	101.90 €	102.90 €	103.90 €	104.94 €
	Variation annuelle en %	1.00%	0.99%	0.98%	0.97%	1.00%
Consommation mono 15 A métier	jour	4.15 €	4.20 €	4.25 €	4.30 €	4.34 €
	Variation annuelle en %	1.22%	1.20%	1.19%	1.18%	0.93%
Consommation mono 30 A métier	jour	7.80 €	7.90 €	8.00 €	8.05 €	8.13 €
	Variation annuelle en %	1.30%	1.28%	1.27%	0.63%	0.99%
Consommation mono 80 A métier	jour	14.75 €	14.90 €	15.05 €	15.20 €	15.35 €
	Variation annuelle en %	1.03%	1.02%	1.01%	1.00%	0.99%
Consommation tri 15 A métier	jour	8.60 €	8.70 €	8.80 €	8.90 €	8.99 €
	Variation annuelle en %	1.18%	1.16%	1.15%	1.14%	1.01%
Consommation tri 20 A métier	jour	11.95 €	12.10 €	12.20 €	12.30 €	12.42 €
	Variation annuelle en %	1.27%	1.26%	0.83%	0.82%	0.98%
Consommation tri 30 A métier	jour	19.70 €	19.90 €	20.10 €	20.30 €	20.50 €
	Variation annuelle en %	1.03%	1.02%	1.01%	1.00%	0.99%
Consommation tri 50 A métier	jour	22.95 €	23.20 €	23.45 €	23.70 €	23.94 €
	Variation annuelle en %	1.10%	1.09%	1.08%	1.07%	1.01%
Consommation tri 60 A métier	jour	39.30 €	39.70 €	40.10 €	40.50 €	40.91 €
	Variation annuelle en %	1.03%	1.02%	1.01%	1.00%	1.01%
Consommation tri 80 A métier	jour	64.00 €	64.65 €	65.30 €	65.95 €	66.61 €
	Variation annuelle en %	1.03%	1.02%	1.01%	1.00%	1.00%
Droit de place caravane d'habitation	jour	10.30 €	10.40 €	10.50 €	10.60 €	10.71 €
	Variation annuelle en %	0.98%	0.97%	0.96%	0.95%	1.04%
Branchement eau caravane d'habitation	forfait manifestation	25.25 €	25.50 €	26.75 €	27.00 €	27.27 €
	Variation annuelle en %	1.00%	0.99%	4.90%	0.93%	1.00%
Consommation électrique caravane d'habitation	jour	4.10 €	4.15 €	4.20 €	4.25 €	4.29 €
	Variation annuelle en %	1.23%	1.22%	1.20%	1.19%	0.94%
Consommation eau caravane d'habitation	jour	3.65 €	3.70 €	3.75 €	3.80 €	3.84 €
	Variation annuelle en %	1.39%	1.37%	1.35%	1.33%	1.05%
Consommation eau/électricité 15 M/caravane/jour	jour	8.50 €	8.60 €	8.70 €	8.80 €	8.89 €
	Variation annuelle en %	1.19%	1.18%	1.16%	1.15%	1.02%

A compter de la délibération 09/65 du 26 mars 2009 : les tarifs "caravanes d'habitation" (droit de place, branchements et consommations) sont étendus à l'ensemble des forains autorisés à stationner sur le site de Chartreux.

\*Les tarifs s'appliquent du 1er janvier au 31 décembre 2021

**ARTHOTEQUE**

Désignation du tarif / date d'effet	Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021*
Prêt aux particuliers (1 œuvre pendant un mois)	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00
Prêt aux institutions et aux entreprises (abonnement annuel permettant d'emprunter simultanément 3 œuvres tous les deux mois)	180.00	180.00	180.00	180.00	180.00
Prêt aux institutions et aux entreprises (sans abonnement pour 1 œuvre tous les 2 mois)	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00
Prêt aux Etablissements scolaires	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

\*Les tarifs s'appliquent du 1er janvier au 31 décembre 2021

**DIRECTION de l'ARCHEOLOGIE**

Désignation du tarif / date d'effet	du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018	du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019	du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020	du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021	Tarifs du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022
-------------------------------------	---	---	---	---	--

**1-Visite guidée ou conférence**

Chartres et hors Chartres

Gratuit pour les moins de 6 ans

**\*Public individuel**

Plein tarif				5.00 €	6.00 €
Parents-enfants (4 à 9 personnes avec au moins deux enfants de moins de 18 ans)					4.00 €
Tarif réduit					3.00 €

**\*Groupe à partir de 10 personnes**

Tarif unique par personne					5.00 €
---------------------------	--	--	--	--	--------

**2-Ateliers jeune public****\*Groupes scolaires :**

La gratuité est accordée :

Groupes, encadrants : activités proposées par la Ville et le CCAS

Ecoles Chartraines

**Ecoles hors Chartres métropole :**

tarif groupe / demi-journée	24.40 €	24.60 €	25.00 €	25.30 €	25.00 €
tarif groupe / journée	37.70 €	38.00 €	40.00 €	40.40 €	50.00 €

**\* Public individuel :**

Chartres et hors Chartres

Tarif individuel/demi-journée	4.50 €	4.50 €	5.00 €	5.10 €	5.00 €
Tarif individuel/jour	9.20 €	9.30 €	10.00 €	10.10 €	10.00 €

**\*Parents-enfants**

4 à 9 personnes avec au moins deux enfants de moins de 18 ans

Gratuit pour les moins de 6 ans

Tarif unique par personne					4.00 €
---------------------------	--	--	--	--	--------

**3- Stages adultes**

Chartres et hors Chartres

**\*Tarif plein**

Dans la peau d'un archéologue/demi-journée		8.00 €	10.00 €	10.50 €	10.00 €
Dans la peau d'un archéologue/journée					20.00 €

**\*Tarif réduit**

Dans la peau d'un archéologue/demi-journée					6.00 €
Dans la peau d'un archéologue/journée					12.00 €

**4- Catalogue**

Frais de port France Métropolitaine (hors DOM-TOM et étranger)					8.00 €
--	--	--	--	--	--------

**Le tarif réduit est accordé aux :**

Visiteurs munis du PASS Chartres expérience délivré par C'Chartres Tourisme

Bénéficiaires du RSA ou toute aide similaire

- de 18 ans

Étudiants

Personnes handicapées

**MEDIATHEQUE**

Désignation du tarif / date d'effet	Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021*
-------------------------------------	------------	------------	------------	------------	-------------

**Abonnement annuel**Chartres et agglomération de Chartres métropole

Plein tarif	10.00	10.00	10.00	10.00	11.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>10.00%</i>
Tarif réduit	5.00	5.00	5.00	5.00	6.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>20.00%</i>
Tarif Famille	15.00	15.00	15.00	15.00	16.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>6.67%</i>

Hors agglomération de Chartres métropole

Plein tarif	20.00	20.00	20.00	20.00	22.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>10.00%</i>
Tarif réduit	10.00	10.00	10.00	10.00	12.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>20.00%</i>
Tarif Famille	30.00	30.00	30.00	30.00	32.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>6.67%</i>

Tarif réduit :

- de 18 ans

Bénéficiaires du RSA ou toute aide similaire

Étudiants

Tarif famille : à partir d'un adulte et un enfantGratuité :

Groupes scolaires et à la pré visite de l'accompagnateur / enseignant

Amis de la Médiathèque (délibération 2015/27)

Membres de la Société archéologique d'Eure et Loir (délibération 2015/27)

Remplacement de cartes perdues	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>33.33%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>

**Prêt entre bibliothèques**

frais de réexpédition - par document	6.50	7.00	7.00	7.50	8.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>3.17%</i>	<i>7.69%</i>	<i>0.00%</i>	<i>7.14%</i>	<i>6.67%</i>

**MEDIATHEQUE**

Désignation du tarif / date d'effet	Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021*
-------------------------------------	------------	------------	------------	------------	-------------

Les tarifs ci-dessous s'entendent frais de port en sus.

**Reproduction des documents manuscrits et document iconographiques**

**Publication non commerciale (mémoire, thèse, ...)**

**Publication commerciale (par document reproduit)**

**Edition de livres à partir des fonds patrimoniaux de la médiathèque**

Document couleur	80.00	80.00	81.00	82.00	82.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.25%</i>	<i>1.23%</i>	<i>0.00%</i>

Document noir et blanc	36.00	36.00	37.00	38.00	38.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.78%</i>	<i>2.70%</i>	<i>0.00%</i>

Edition sur support audiovisuel :

Par vue reproduite (télévision, DVD, internet)	80.00	80.00	81.00	82.00	82.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.25%</i>	<i>1.23%</i>	<i>0.00%</i>

Edition de cartes postales, cartons d'invitation, calendriers, agendas, cartes de voeux, programmes

Tirage jusqu'à 1000 exemplaires	130.00	130.00	130.00	130.00	130.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>

Tirages de plus de 1000 exemplaires	160.00	160.00	160.00	160.00	160.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>

Affiches, posters, estampes

Tirage jusqu'à 1000 exemplaires	240.00	240.00	240.00	240.00	240.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>

Tirages de plus de 1000 exemplaires	320.00	320.00	320.00	320.00	320.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>

**Remboursement des ouvrages non rendus**

Forfait de relance (après courrier de relance, au stade du titre de recettes)	50.00	51.00	52.00	53.00	54.00
	<i>0.00%</i>	<i>2.00%</i>	<i>1.96%</i>	<i>1.92%</i>	<i>1.89%</i>

Montant par document (livre, partition, revue, CD, hors DVD)

Montant par DVD	43.00	44.00	44.00	45.00	45.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>2.38%</i>	<i>2.33%</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.27%</i>	<i>0.00%</i>

Montant par boîtier DVD	1.60	1.70	1.80	1.80	2.00
	<i>0.00%</i>	<i>6.25%</i>	<i>5.88%</i>	<i>0.00%</i>	<i>11.11%</i>

\*Les tarifs s'appliquent du 1er janvier au 31 décembre 2021

## MUSEES

Désignation du tarif / date d'effet		Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021*
<b>Musée des Beaux Arts - droit d'entrée expositions permanentes</b>						
			gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
<b>Musée des Beaux Arts - droit d'entrée expositions temporaires</b>						
	Plein tarif	3.40	5.00	5.00	5.00	5.00
B	Variation annuelle en %	0.00%	47.06%	0.00%	0.00%	0.00%
	Tarif réduit	1.70	2.50	2.50	2.50	2.50
G	Variation annuelle en %	0.00%	47.06%	0.00%	0.00%	0.00%
<b>Musée des Beaux Arts - visites guidées individuelles (inclant le droit d'entrée)</b>						
	Plein tarif			5.00	5.00	6.00
B	Variation annuelle en %				0.00%	20.00%
	Tarif réduit			2.50	2.50	3.00
G	Variation annuelle en %				0.00%	20.00%
<b>Musée des Beaux Arts - visites guidées parents-enfants (4 à 9 personnes avec au moins deux enfants de moins de 18 ans)</b>						
	Tarif unique par individu					4.00
	gratuit pour les moins de 6 ans					
<b>Musée des Beaux Arts - visites guidées de groupe (10 personnes et plus)</b>						
	Tarif unique par individu					5.00
<b>Musée des Beaux Arts - animations et ateliers enfants des mercredis, samedis, dimanches ou vacances scolaires</b>						
	Tarif demi-journée					5.00
B	Variation annuelle en %					
	Tarif Journée					10.00
G	Variation annuelle en %					
<b>Musée des Beaux Arts - animations et ateliers parents-enfants</b>						
	Tarif unique par individu					4.00
	Gratuit pour les moins de 6 ans					
<b>Musée des Beaux Arts - ateliers adultes</b>						
	Plein tarif demi-journée					10.00
B	Variation annuelle en %					
	Plein tarif journée					20.00
G	Variation annuelle en %					
	Tarif réduit demi-journée					6.00
	Tarif réduit journée					12.00
	Variation annuelle en %					
<b>Musée des Beaux Arts - spectacles de Noël pour enfants</b>						
	Plein tarif					6.00
B	Variation annuelle en %					
	Demi tarif					4.00
G	Variation annuelle en %					
<b>Musée des Beaux Arts - spectacles</b>						
	Plein tarif					10.00
B	Variation annuelle en %					
	Demi tarif					6.00
G	Variation annuelle en %					
<b>Musée des Beaux Arts - location d'espaces</b>						
(*) Toutes demandes d'agents et/ou de services supplémentaires, toutes dégradations feront l'objet d'une re-facturation par la collectivité à l'occupant-locataire.						
	Plein tarif HT			4 166.67	4 166.67	suppression tarif
	TVA 20 %			833.33	833.33	suppression tarif
	Plein tarif TTC			5 000.00	5 000.00	suppression tarif
	Variation annuelle en %					
<b>Musée des Beaux Arts - Carte MUSE</b>						
	Plein tarif - accès illimité au titulaire - validité de 2 mois	5.00	suppression	suppression	suppression	suppression
B	Variation annuelle en %	0.00%				
	Tarif réduit - accompagnant du titulaire de la carte MUSE	1.70	suppression	suppression	suppression	suppression
G	Variation annuelle en %	0.00%				
<b>Maison Picassiette - droit d'entrée</b>						
	Plein tarif	5.60	6.00	6.00	6.00	6.00
B	Variation annuelle en %	0.00%	7.14%	0.00%	0.00%	0.00%
	Tarif réduit	2.80	3.00	3.00	3.00	3.00
A	Variation annuelle en %	0.00%	7.14%	0.00%	0.00%	0.00%
<b>Picassiette - Carte ISIDORE</b>						
	Plein tarif - accès illimité au titulaire - saison d'ouverture annuelle	15.00	15.00	15.00	10.00	10.00
B	Variation annuelle en %			0.00%	-33.33%	0.00%
	Tarif réduit - accompagnant du titulaire de la carte ISIDORE	2.80	3.00	3.00	3.00	3.00
	Variation annuelle en %	0.00%	7.14%	0.00%	0.00%	0.00%
<b>Maison Picassiette - visites guidées individuelles (incluant le droit d'entrée)</b>						
	Plein tarif			5.00	5.00	6.00
B	Variation annuelle en %				0.00%	20.00%
	Tarif réduit			2.50	2.50	3.00
G	Variation annuelle en %				0.00%	20.00%
<b>Maison Picassiette - visites guidées parents-enfants (4 à 9 personnes avec au moins deux enfants de moins de 18 ans)</b>						
	Tarif unique par individu					4.00
<b>Maison Picassiette - visites guidées de groupe (10 personnes et plus)</b>						
	Tarif unique par individu					5.00

## MUSEES

Désignation du tarif / date d'effet		Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021*
<b>Maison Picassiette - animations et ateliers enfants des mercredis, samedis, dimanches ou vacances scolaires</b>						
B	Tarif demi-journée					5.00
	Variation annuelle en %					
G	Tarif Journée					10.00
	Variation annuelle en %					
<b>Maison Picassiette - animations et ateliers parents-enfants</b>						
	Tarif unique par individu					4.00
	Gratuit pour les moins de 6 ans					
<b>Musée des Beaux Arts et Maison Picassiette - billet jumelé exposition au musée</b>						
D	Plein tarif	7.50	suppression	suppression	suppression	suppression
	Variation annuelle en %	0.00%				
E	Tarif réduit	3.75	suppression	suppression	suppression	suppression
	Variation annuelle en %	0.00%				
<b>Musée des Beaux Arts et Maison Picassiette - animations scolaires et CCAS</b>						
La gratuité est accordée : ar						
groupes et encadrants dans le cadre des activités proposées par la Ville ou le CCAS						
les écoles de Chartres et Chartres Métropole						
B	Tarif demi-journée					25.00
	Variation annuelle en %					
G	Tarif journée					50.00
	Variation annuelle en %					
<b>Frais de port par catalogue</b>						
	France métropolitaine	6.00	6.00	6.00	8.00	8.00
	Variation annuelle en %	0.00%	0.00%	0.00%	33.33%	0.00%
	France Dom -Tom et étranger	12.00	12.00	12.00	16.00	16.00
	Variation annuelle en %	0.00%	0.00%	0.00%	33.33%	0.00%

**Musée des Beaux Arts**

L'entrée gratuite aux visites libres des sites, expositions permanentes et temporaires est accordée :

Ensemble des visiteurs le 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois sauf juillet et août

- de 18 ans

Bénéficiaires du RSA ou toute aide similaire

Groupes scolaires de Chartres et Chartres Métropole et à la pré visite de l'accompagnateur / enseignant

Amis du Musée de Chartres, SAEL

Donateurs

Membres de l'ICOM/ICOMOS, de l'association des musées de la région Centre-Val de Loire, de la carte Culture

Etudiants

Journaliste

Guides, Conférenciers

Le tarif réduit aux visites guidées, spectacles et animations est accordé aux :

Visiteurs munis du PASS Chartres expérience délivré par C'Chartres Tourisme

- de 18 ans

Etudiants

Personnes handicapées

La gratuité des visites commentées est accordée aux enfants de moins de 6 ans.

**Maison Picassiette**

L'entrée gratuite aux visites libres des sites, expositions permanentes et temporaires est accordée :

Ensemble des visiteurs le 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois sauf juillet et août

- de 18 ans

Bénéficiaires du RSA ou toute aide similaire

Groupes scolaires de Chartres et Chartres Métropole et à la pré visite de l'accompagnateur / enseignant

Amis du Musée de Chartres, SAEL

Donateurs

Membres de l'ICOM/ICOMOS, de l'association des musées de la région Centre-Val de Loire, de la carte Culture

Etudiants

Journaliste

Guides, Conférenciers

Le tarif réduit aux visites guidées, spectacles et animations est accordé aux :

Visiteurs munis du PASS Chartres expérience délivré par C'Chartres Tourisme

- de 18 ans

Etudiants

Personnes handicapées

La gratuité des visites commentées est accordée aux enfants de moins de 6 ans.

\*Les tarifs s'appliquent du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021

TAIS de DOSSIER	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	Tarifs 2021/2022
Par élève	25.00 €	25.00 €	25.00 €	25.00 €	25.00 €

Les frais de dossiers ne sont pas remboursés une fois le dossier ouvert  
 Les prestations considérées comme gratuites ne donnent pas lieu à versement de frais de dossier :

**2- DROITS ANNUELS de SCOLARITE des ELEVES CHARTRAINS, des ELEVES en CLASSE HORAIRES AMENAGE INSTRUMENTAL OU VOCAL OU DANSE**  
 (en euros)

	2017/2018	2017/2018	2018/2019	2018/2019	2019/2020	2019/2020	2020/2021	2020/2021	Tarifs 2021/2022	Tarifs 2021/2022
<b>CURSUS -18 ANS ET ETUDIANTS</b>	Musique et Danse	Cursus supplémentaire								
Taux d'effort	18%	24%	18%	24%	19%	25%	19%	25%		
Tarif minimum	177.00 €	180.00 €	179.00 €	182.00 €	181.00 €	184.00 €	182.00 €	185.00 €	184.00 €	187.00 €
Tarif maximum	265.00 €	268.00 €	268.00 €	271.00 €	271.00 €	274.00 €	273.00 €	276.00 €	276.00 €	279.00 €
<b>CURSUS -ADULTES</b>	Musique et Danse	Cursus supplémentaire								
Taux d'effort	24%	30%	24%	30%	25%	31%	25%	31%		
Tarif minimum	273.00 €	289.00 €	276.00 €	292.00 €	279.00 €	295.00 €	281.00 €	297.00 €	284.00 €	300.00 €
Tarif maximum	410.00 €	433.00 €	414.00 €	437.00 €	419.00 €	442.00 €	423.00 €	446.00 €	427.00 €	450.00 €

**Harmonie :**

Il est précisé que les membres de l'orchestre d'Harmonie de Chartres qui participent aux cérémonies officielles municipales (défilés, inaugurations, 14 juillet etc...) sont exemptés de droits de scolarité au conservatoire de Musique et de Danse pour l'instrument pratiqué au sein de l'Harmonie, sur présentation de l'attestation trimestrielle signée par le Chef d'Orchestre.

**Pour les droits annuels de scolarité des élèves chartrains et des élèves en classe horaire aménagée instrumental ou vocal :**

Réduction de 10% aux familles de 3 enfants et plus (sur présentation de l'avis d'imposition)

**QUOTIENT : revenus fiscaux avant abattements suivant dernier avis d'imposition connu + Prestations familiales**  
 12 mois / nombre de parts

Nombre de parts :  
 Couple : 2  
 Parent isolé (célibataire, divorcée, veuf(ve)) : 2  
 Part par enfant : 1  
 Part d'un enfant ou adulte handicapé : 1

**TARIF = QUOTIENT X TAUX D'EFFORT**

**3- DROITS ANNUELS de SCOLARITE des ELEVES de l'AGGLOMERATION CHARTRES METROPOLE (HORS CHARTRES)**

(en euros)	2017/2018	2017/2018	2018/2019	2018/2019	2019/2020	2019/2020	2020/2021	2020/2021	Tarifs 2021/2022	Tarifs 2021/2022
	Musique et Danse	Cursus supplémentaire								
Cursus -18 ans et étudiants	400.00 €	421.00 €	404.00 €	425.00 €	409.00 €	430.00 €	413.00 €	434.00 €	417.00 €	438.00 €
Cursus Adultes	571.00 €	619.00 €	577.00 €	625.00 €	583.00 €	632.00 €	588.00 €	638.00 €	594.00 €	644.00 €

**4- DROITS ANNUELS de SCOLARITE des ELEVES HORS AGGLOMERATION CHARTRES METROPOLE**

(en euros)	2017/2018	2017/2018	2018/2019	2018/2019	2019/2020	2019/2020	2020/2021	2020/2021	Tarifs 2021/2022	Tarifs 2021/2022
	Musique et Danse	Cursus supplémentaire								
Cursus -18 ans et étudiants	440.00 €	463.00 €	444.00 €	468.00 €	449.00 €	473.00 €	453.00 €	477.00 €	458.00 €	482.00 €
Cursus Adultes	628.00 €	680.00 €	634.00 €	689.00 €	641.00 €	696.00 €	647.00 €	702.00 €	653.00 €	709.00 €

**5- DROITS ANNUELS DISCIPLINE d'ENSEMBLE (VOCAUX et INSTRUMENTAUX) et DISCIPLINE SEULE (éveil, initiation, MAO, écritures, culture musicale, option danse contemporaine)**

(en euros)	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	Tarifs 2021/2022
Elèves chartrains -18 ans et étudiants	73.00 €	74.00 €	75.00 €	76.00 €	76.00 €	77.00 €
Elèves chartrains adultes	97.00 €	98.00 €	99.00 €	100.00 €	101.00 €	102.00 €
Elèves Agglomération (hors Chartres) -18 ans	113.00 €	114.00 €	115.00 €	117.00 €	118.00 €	119.00 €
Elèves Agglomération (hors Chartres) Adultes	141.00 €	142.00 €	143.00 €	145.00 €	146.00 €	147.00 €
Elèves Hors Agglomération -18 ans et étu	124.00 €	125.00 €	126.00 €	128.00 €	129.00 €	130.00 €
Elèves Hors Agglomération - Adultes	156.00 €	157.00 €	159.00 €	161.00 €	162.00 €	164.00 €

**6- TARIFS des LOCATIONS d'INSTRUMENTS**

(en euros)	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	Tarifs 2021/2022
	Tarif annuel payable en 3 fois				
	Elèves chartrains	Elèves non chartrains	Elèves chartrains	Elèves non chartrains	Elèves chartrains
Année découverte		gratuit		gratuit	gratuit
1ère année de cursus	61.00 €	114.00 €	63.00 €	115.00 €	66.00 €
2ème année de cursus	244.00 €	428.00 €	83.00 €	150.00 €	86.00 €
3ème année de cursus	367.00 €	571.00 €	125.00 €	225.00 €	130.00 €
Même année de cursus et suivantes *	489.00 €	714.00 €	250.00 €	450.00 €	266.00 €

\* les locations d'instruments à partir de la 4ème année ne sont accordées qu'à titre exceptionnelle

**ECOLE des SPORTS**

Désignation du tarif / date d'effet	Au 1er septembre 2017	Au 1er septembre 2018	Au 1er septembre 2019	Au 1er septembre 2020	Tarif Au 1er septembre 2021
-------------------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------------

**Cycle sportif annuel**

Chartrains	28.90 €	29.20 €	29.50 €	29.80 €	30.10 €
<i>variation annuelle en %</i>	<i>1.05%</i>	<i>1.04%</i>	<i>1.03%</i>	<i>1.02%</i>	<i>1.01%</i>
Non Chartrains	41.80 €	42.20 €	42.60 €	43.10 €	43.50 €
<i>variation annuelle en %</i>	<i>0.97%</i>	<i>0.96%</i>	<i>0.95%</i>	<i>1.17%</i>	<i>0.93%</i>

**Adultes loisirs- tarifs annuels**

Chartrains	70.30 €	71.00 €	71.70 €	72.50 €	73.20 €
<i>variation annuelle en %</i>	<i>1.01%</i>	<i>1.00%</i>	<i>0.99%</i>	<i>1.12%</i>	<i>0.97%</i>
Non Chartrains	80.10 €	80.90 €	81.70 €	82.60 €	83.40 €
<i>variation annuelle en %</i>	<i>1.01%</i>	<i>1.00%</i>	<i>0.99%</i>	<i>1.10%</i>	<i>0.97%</i>

**Adultes loisirs- tarifs trimestriels**

Chartrains	23.40 €	23.60 €	23.80 €	24.10 €	24.30 €
<i>variation annuelle en %</i>	<i>0.86%</i>	<i>0.85%</i>	<i>0.85%</i>	<i>1.26%</i>	<i>0.83%</i>
Non Chartrains	26.80 €	27.10 €	27.40 €	27.70 €	28.00 €
<i>variation annuelle en %</i>	<i>1.13%</i>	<i>1.12%</i>	<i>1.11%</i>	<i>1.09%</i>	<i>1.08%</i>

**GYMNASTIQUE dans les MAISONS pour TOUS**

Désignation du tarif / date d'effet	du 1er septembre 2017 au 31 août 2018	du 1er septembre 2018 au 31 août 2019	du 1er septembre 2019 au 31 août 2020	du 1er septembre 2020 au 31 août 2021	Tarif du 1er septembre 2021 au 31 août 2022
-------------------------------------	--	--	--	--	---

TARIFS TRIMESTRIELS

Chartres	44.50 €	45.00 €	45.50 €	46.00 €	46.50 €
<i>Variation en %</i>	<i>1.14%</i>	<i>1.12%</i>	<i>1.11%</i>	<i>1.10%</i>	<i>1.09%</i>
Agglomération de Chartres métropole (hors Chartres)	49.00 €	49.50 €	50.00 €	50.50 €	51.00 €
<i>Variation en %</i>	<i>1.03%</i>	<i>1.02%</i>	<i>1.01%</i>	<i>1.00%</i>	<i>0.99%</i>

**EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Désignation du tarif	Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021*
----------------------	------------	------------	------------	------------	-------------

**Gymnase**

L'heure d'utilisation	14.58	14.68	14.68	14.86	14.86
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>-6.84%</i>	<i>0.69%</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.23%</i>	<i>0.00%</i>

**Salle spécialisée**

L'heure d'utilisation	3.97	4.00	4.00	4.05	4.05
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>-6.59%</i>	<i>0.76%</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.25%</i>	<i>0.00%</i>

**Stade complet**

L'heure d'utilisation	15.90	16.01	16.01	16.20	16.20
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>-7.29%</i>	<i>0.69%</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.19%</i>	<i>0.00%</i>

**Piscine**

cours collectif et location de bassin		28.55	28.89	28.89	28.89
				<i>1.19%</i>	<i>0.00%</i>

\*Les tarifs s'appliquent du 1er janvier au 31 décembre 2021

**LOCATION des MAISONS pour TOUS**

Désignation du tarif / date d'effet	Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021*
-------------------------------------	------------	------------	------------	------------	-------------

**Salle à vocation sociale et associative****1. Tarifs hors Associations**

unité de location => le week-end, le week-end à partir de 13 heures le samedi, la demi-journée et le soir en semaine à partir de 18 heures

**MPT Saint-Chéron**  
**MPT Pont Neuf**  
**MPT Bel-Air**  
**MPT La Madeleine**  
**Maison des Abbayes de Saint-Brice**

Le soir en semaine à partir de 18 Heures jusqu'à minuit - Tarif HT	21.00	21.67	21.87	22.17	22.42
T.T.C. (TVA de 20 %)	25.20	26.00	26.25	26.60	26.90
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>4.58%</i>	<i>3.17%</i>	<i>0.96%</i>	<i>1.33%</i>	<i>1.13%</i>

**MPT des Petits clos**  
**MPT des Comtesses**  
**MPT de Rechèvres "La Cité"**

Le soir en semaine à partir de 18 Heures jusqu'à minuit - Tarif HT	21.00	21.67	21.87	22.17	22.42
T.T.C. (TVA de 20 %)	25.20	26.00	26.25	26.60	26.90
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>4.58%</i>	<i>3.17%</i>	<i>0.96%</i>	<i>1.33%</i>	<i>1.13%</i>

La demi-journée (sur Week-end et jours fériés) - Tarif HT	105.21	106.67	107.75	108.83	110.00
T.T.C. (TVA de 20 %)	126.25	128.00	129.30	130.60	132.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>1.00%</i>	<i>1.39%</i>	<i>1.02%</i>	<i>1.01%</i>	<i>1.07%</i>

Le week-end à partir de 13 heures le samedi - Tarif HT	255.00	257.92	260.50	263.17	265.83
T.T.C. (TVA de 20 %)	306.00	309.50	312.60	315.80	319.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.33%</i>	<i>1.14%</i>	<i>1.00%</i>	<i>1.02%</i>	<i>1.01%</i>

**MPT des Hauts de Chartres**

Le soir en semaine à partir de 18 Heures jusqu'à minuit - Tarif HT	21.00	21.67	21.87	22.17	22.42
T.T.C. (TVA de 20 %)	25.20	26.00	26.25	26.60	26.90
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>4.58%</i>	<i>3.17%</i>	<i>0.96%</i>	<i>1.33%</i>	<i>1.13%</i>

La demi-journée (sur Week-end et jours fériés) - Tarif HT	105.21	106.67	107.75	108.83	110.00
T.T.C. (TVA de 20 %)	126.25	128.00	129.30	130.60	132.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>1.00%</i>	<i>1.39%</i>	<i>1.02%</i>	<i>1.01%</i>	<i>1.07%</i>

Le week-end complet - Tarif HT	300.00	303.33	306.33	309.58	312.92
T.T.C. (TVA de 20 %)	360.00	364.00	367.60	371.50	375.50
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.84%</i>	<i>1.11%</i>	<i>0.99%</i>	<i>1.06%</i>	<i>1.08%</i>

**2. Tarifs Associations :**

unité de location => le week-end, le week-end à partir de 13 heures le samedi, la demi-journée et le soir en semaine à partir de 18 heures

**MPT des Petits clos**  
**MPT des Comtesses**  
**MPT de Rechèvres "La Cité"**

La demi-journée (sur Week-end et jours fériés) - Tarif HT	45.00	45.83	46.25	46.75	47.25
T.T.C. (TVA de 20 %)	54.00	55.00	55.56	56.10	56.70
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.74%</i>	<i>1.85%</i>	<i>1.02%</i>	<i>0.97%</i>	<i>1.07%</i>

Le week-end à partir de 13 heures le samedi - Tarif HT	86.00	87.08	87.92	88.83	89.75
T.T.C. (TVA de 20 %)	103.20	104.50	105.50	106.60	107.70
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>1.18%</i>	<i>1.26%</i>	<i>0.96%</i>	<i>1.04%</i>	<i>1.03%</i>

**MPT des Hauts de Chartres**

La demi-journée (sur Week-end et jours fériés) - Tarif HT	45.00	45.83	46.25	46.75	47.25
T.T.C. (TVA de 20 %)	54.00	55.00	55.56	56.10	56.70
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.74%</i>	<i>1.85%</i>	<i>1.02%</i>	<i>0.97%</i>	<i>1.07%</i>

Le week-end - Tarif HT	129.00	130.42	131.67	133.33	134.67
T.T.C. (TVA de 20 %)	154.80	156.50	158.00	160.00	161.60
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>1.18%</i>	<i>1.10%</i>	<i>0.96%</i>	<i>1.27%</i>	<i>1.00%</i>

**3. Autres tarifs:****Caution ménage**

Caution pour ménage non réalisé quelquesoit la MPT			66.67	67.42	68.17
T.T.C. (TVA de 20 %)			80.00	80.90	81.80
				<i>1.13%</i>	<i>1.11%</i>

**Frais d'assurances**

Les salles municipales sont mises à disposition temporairement aux utilisateurs sous réserve de la présentation d'une attestation d'assurance en responsabilité civile. En cas de non présentation de cette attestation, le tarif ci-dessous s'appliquera en sus du prix de location de la salle. Par ailleurs l'éventuelle gratuité des salles, n'entraîne pas l'exonération de ces frais si une attestation n'est

<b>Frais d'assurances</b>	27.50	27.78	28.05	28.60	28.90
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.02%</i>	<i>0.97%</i>	<i>1.96%</i>	<i>1.05%</i>

*Il sera fait application du taux de TVA en vigueur au jour de l'exécution du service, sauf dispositions réglementaires ou législatives contraires.*

Les tarifs s'appliquent du 1er janvier au 31 décembre de l'année

**LOCATION de SALLES**

Désignation du tarif / date d'effet	Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021*
-------------------------------------	------------	------------	------------	------------	-------------

Il sera fait application du taux de TVA en vigueur au jour de l'exécution du service, sauf dispositions réglementaires ou législatives contraires

**Salles à vocation générale : unité de location - la journée (24 heures)**

**Le jour supplémentaire de location sera facturé 25 % du tarif de la première journée**

**Collégiale Saint André**

Manifestation sans recette - Tarif HT	338.25	341.67	341.67	341.67	341.67
T.T.C. (TVA de 20 %)	405.90	410.00	410.00	410.00	410.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.01%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>
Manifestation avec recette - Tarif HT	685.33	700.00	700.00	700.00	700.00
T.T.C. (TVA de 20 %)	822.40	840.00	840.00	840.00	840.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.14%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>

Pour les associations ou organismes à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général : exonération

**Auditorium de la médiathèque - unité de location - l'heure**

Tarif horaire - Tarif HT	62.50	66.67	66.67	67.50	67.50
T.T.C. (TVA de 20 %)	75.00	80.00	80.00	81.00	81.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>1.35%</i>	<i>6.67%</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.25%</i>	<i>0.00%</i>
Tarif horaire au-delà de 19 heures - Tarif HT	116.67	125.00	125.00	126.67	126.67
T.T.C. (TVA de 20 %)	140.00	150.00	150.00	152.00	152.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>2.95%</i>	<i>7.14%</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.33%</i>	<i>0.00%</i>
Remise en état si dégradation					au coût réel

Pour les associations ou organismes à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général : exonération

**Salle DOUSSINEAU**

(comprend la salle, ses équipements et un régisseur)

Tarif de location - aux coopératives scolaires chartraines - Tarif HT	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
T.T.C. (TVA de 20 %)	120.00	120.00	120.00	120.00	120.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>
Tarif de location - aux associations chartraines - Tarif HT	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
T.T.C. (TVA de 20 %)	120.00	120.00	120.00	120.00	120.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>

Pour une location à la demi-journée (associations et coopératives des écoles uniquement) le tarif à appliquer par utilisateur sera de 50% du prix proposé ci-dessus.

Si la salle ne trouve pas d'occupant supplémentaire (le matin ou l'après midi), le tarif appliqué est celui de la journée.

Tarif de location - aux entreprises - Tarif HT	500.00	500.00	500.00	500.00	500.00
T.T.C. (TVA de 20 %)	600.00	600.00	600.00	600.00	600.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.00%</i>

\*Les tarifs s'appliquent du 1er janvier au 31 décembre 2021

**RESTAURATION SCOLAIRE****I - Enfants de Chartres - Ecole maternelle (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi)**

Repas pris régulièrement:

	Année scolaire 2017/2018		Année scolaire 2018/2019		Année scolaire 2019/2020		Année scolaire 2020/2021		Année scolaire 2021/2022	
	HT	TTC (TVA à 5,50 %)								
Taux d'effort	0.44%	0.47%	0.455%	0.48%	0.455%	0.48%	0.464%	0.49%	0.473%	0.50%
Tarif minimum	0.73 €	0.77 €	0.74 €	0.78 €	0.75 €	0.80 €	0.76 €	0.80 €	0.77 €	0.81 €
Tarif maximum	3.91 €	4.13 €	3.95 €	4.17 €	3.99 €	4.21 €	4.03 €	4.25 €	4.07 €	4.29 €

Réduction de 10% aux familles chartraines de 3 enfants et plus (à charge)

Repas pris occasionnellement:

	Année scolaire 2017/2018		Année scolaire 2018/2019		Année scolaire 2019/2020		Année scolaire 2020/2021		Année scolaire 2021/2022	
	HT	TTC (TVA à 5,50 %)								
Tarif repas pris occasionnellement et tickets enfants non sédentaires	4.80 €	5.06 €	4.85 €	5.12 €	4.90 €	5.17 €	4.95 €	5.22 €	5.00 €	5.28 €

**II - Enfants de Chartres ULIS, CHAD et CHAM - Ecole élémentaire (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi)**

Repas pris régulièrement:

	Année scolaire 2017/2018		Année scolaire 2018/2019		Année scolaire 2019/2020		Année scolaire 2020/2021		Année scolaire 2021/2022	
	HT	TTC (TVA à 5,50 %)								
Taux d'effort	0.47%	0.50%	0.48%	0.51%	0.48%	0.51%	0.49%	0.52%	0.50%	0.53%
Tarif minimum	0.77 €	0.81 €	0.78 €	0.82 €	0.79 €	0.83 €	0.80 €	0.84 €	0.81 €	0.85 €
Tarif maximum	4.19 €	4.42 €	4.23 €	4.46 €	4.27 €	4.50 €	4.31 €	4.55 €	4.35 €	4.59 €

Réduction de 10% aux familles chartraines de 3 enfants et plus (à charge)

Repas pris occasionnellement:

	Année scolaire 2017/2018		Année scolaire 2018/2019		Année scolaire 2019/2020		Année scolaire 2020/2021		Année scolaire 2021/2022	
	HT	TTC (TVA à 5,50 %)								
Tarif repas pris occasionnellement et tickets enfants non sédentaires	5.13 €	5.41 €	5.18 €	5.46 €	5.23 €	5.52 €	5.28 €	5.57 €	5.33 €	5.62 €

**III - Enfants hors chartres - Ecole maternelle (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi)**

	Année scolaire 2017/2018		Année scolaire 2018/2019		Année scolaire 2019/2020		Année scolaire 2020/2021		Année scolaire 2021/2022	
	HT	TTC (TVA à 5,50 %)								
Repas pris régulièrement	5.59 €	5.90 €	5.65 €	5.96 €	5.71 €	6.02 €	5.77 €	6.09 €	5.83 €	6.15 €
Repas pris occasionnellement	5.93 €	6.26 €	5.99 €	6.32 €	6.05 €	6.38 €	6.11 €	6.45 €	6.17 €	6.51 €

**IV - Enfants hors chartres - Ecole élémentaire (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi)**

	Année scolaire 2017/2018		Année scolaire 2018/2019		Année scolaire 2019/2020		Année scolaire 2020/2021		Année scolaire 2021/2022	
	HT	TTC (TVA à 5,50 %)								
Repas pris régulièrement	6.01 €	6.34 €	6.07 €	6.40 €	6.13 €	6.47 €	6.19 €	6.53 €	6.25 €	6.59 €
Repas pris occasionnellement	6.38 €	6.73 €	6.44 €	6.79 €	6.50 €	6.86 €	6.57 €	6.93 €	6.64 €	7.01 €

**V - Enfants faisant l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé**

Enfants allergiques alimentaires pour lesquels le repas ne peut être proposé par le prestataire

Réduction de 50% sur le tarif en vigueur pour l'enfant

**VI - Autres tarifs**

Repas pris régulièrement:

	Année scolaire 2017/2018		Année scolaire 2018/2019		Année scolaire 2019/2020		Année scolaire 2020/2021		Année scolaire 2021/2022	
	HT	TTC (TVA à 5,50 %)								
Adultes	5.15 €	5.43 €	5.20 €	5.49 €	5.25 €	5.54 €	5.30 €	5.59 €	5.35 €	5.64 €
Instituteurs surveillants	3.81 €	4.02 €	3.85 €	4.06 €	3.89 €	4.10 €	3.93 €	4.15 €	3.97 €	4.19 €
Adultes CLSH (ADPEPEL)	4.62 €	4.87 €	4.67 €	4.93 €	4.72 €	4.98 €	4.77 €	5.03 €	4.82 €	5.09 €
Groupes scolaires extérieurs occasionnels	7.26 €	7.66 €	7.33 €	7.74 €	7.40 €	7.81 €	7.47 €	7.88 €	7.54 €	7.95 €

**Rappel pour les familles chartraines**

Quotient =

Revenus annuels (Traitements et salaires des personnes du foyer avant toutes déductions)

+ Autres revenus imposables

+ Pensions reçues

- Pensions versées

- Frais de garde (pour les enfants de moins de 7 ans)

+ Prestations familiales de l'année n-1

/ 12 mois / nombre de parts

Nombre de parts:

Enfant : 1

Couple : 2

Parent isolé (célibataire, divorcé (e), veuf (ve) : 2

Part d'un enfant ou adulte handicapé : 2

**TARIF = QUOTIENT x TAUX D'EFFORT****VII - Déductions appliquées****Hospitalisation** de l'enfant à partir du 1<sup>er</sup> jour avec certificat médical transmis dans les 48h qui suivent le premier jour d'absence**Maladie** supérieure à 3 jours justifiée par le médecin de famille par un certificat médical et transmis dans les 48h après le premier jour d'absence.**Mouvements de grève ou incident** pouvant entraîner la fermeture de l'école**VIII - Retards**

Pour tout départ de l'enfant après la fin de l'étude surveillée, une redevance de 10 € sera demandée pour tout quart d'heure de retard entamé.

**SINISTRE**

**Désignation du tarif**

Remise en état au coût réel de la réparation

Part fixe à 50 euros et part variable au coût réel

**COMPOSITION FLORALE**

<b>Désignation du tarif / date d'effet</b>	<b>Tarif 2018</b>	<b>Tarif 2019</b>	<b>Tarif 2020</b>	<b>Tarif 2021*</b>
--	-------------------	-------------------	-------------------	--------------------

Réalisation d'une composition florale

Au coût réel (main d'œuvre, fourniture et transport)

\*Les tarifs s'appliquent du 1er janvier au 31 décembre 2021

**INTERVENTIONS des SERVICES TECHNIQUES**

Désignation du tarif	Coût horaire TTC 2018	Coût horaire TTC 2019	Coût horaire TTC 2020	Coût horaire 2021*
Balayeuse	36.69 €	37.06 €	37.45 €	37.82 €
Brline	1.60 €	1.62 €	1.65 €	1.67 €
Bétonnière	4.19 €	4.23 €	4.30 €	4.34 €
Carotteuse	21.49 €	21.70 €	21.95 €	22.17 €
Chariot élévateur	6.19 €	6.25 €	6.35 €	6.41 €
Compresseur	6.71 €	6.78 €	6.85 €	6.92 €
Cylindre	5.02 €	5.07 €	5.15 €	5.20 €
Décapeuse thermique	26.16 €	26.42 €	26.70 €	26.97 €
Effaceuse	31.72 €	32.04 €	32.40 €	32.72 €
Engin de levage	19.10 €	19.29 €	19.50 €	19.70 €
Engin de terrassement	17.89 €	18.07 €	18.25 €	18.43 €
Fourgonnette	1.88 €	1.90 €	1.95 €	1.97 €
Gros utilitaire moins de 3.5 tonnes	3.67 €	3.71 €	3.75 €	3.79 €
Groupe électrogène	4.19 €	4.23 €	4.30 €	4.34 €
Karcher	4.19 €	4.23 €	4.30 €	4.34 €
Laveuse	17.75 €	17.93 €	18.15 €	18.33 €
Marteau électrique	4.19 €	4.23 €	4.30 €	4.34 €
Matériel électro portatif	5.36 €	5.41 €	5.50 €	5.56 €
Micro tracteur	5.36 €	5.41 €	5.50 €	5.56 €
Mini pelle	4.54 €	4.59 €	4.65 €	4.70 €
Nacelle	10.28 €	10.38 €	10.50 €	10.61 €
PL de moins de 12.5 tonnes	9.18 €	9.27 €	9.40 €	9.49 €
PL de plus de 12.5 tonnes	10.47 €	10.57 €	10.70 €	10.81 €
Plaque vibrante	3.68 €	3.72 €	3.76 €	3.79 €
Pose bordures	6.71 €	6.78 €	6.85 €	6.92 €
Poste à souder	6.71 €	6.78 €	6.85 €	6.92 €
Saleuse	16.76 €	16.93 €	17.10 €	17.27 €
Scie enrobés	6.71 €	6.78 €	6.85 €	6.92 €
Scie Eurocoup	4.19 €	4.23 €	4.30 €	4.34 €
Scie matériaux	10.06 €	10.16 €	10.30 €	10.40 €
Tondeuse autoportée	9.26 €	9.35 €	9.44 €	9.54 €
Tondeuse tractée	1.09 €	1.10 €	1.15 €	1.16 €
Traceuse	7.38 €	7.45 €	7.55 €	7.63 €
Tracteur	9.00 €	9.09 €	9.20 €	9.29 €
			- €	
Absorbant (le sac)	11.58 €	11.70 €	11.85 €	12.09 €
			- €	
Agent de maîtrise d'astreinte de jour	35.00 €	35.35 €	35.70 €	36.06 €
Agent de maîtrise d'astreinte de nuit	70.00 €	70.70 €	71.45 €	72.16 €
			- €	
Agent technique d'astreinte de jour	28.00 €	28.28 €	28.60 €	28.89 €
Agent technique d'astreinte de nuit	56.00 €	56.56 €	57.15 €	57.72 €

\*Les tarifs s'appliquent du 1er janvier au 31 décembre 2021

**LOCATION DE FOURREAUX**

<b>Désignation du tarif / date d'effet</b>	<b>Tarifs 2020</b>	<b>Tarifs 2021*</b>
Location de fourreaux au ml et par an (HT)	1.06	1.08

\*Les tarifs s'appliquent du 1er janvier au 31 décembre 2021

**VACANCES SPORTIVES**

Désignation du tarif / date d'effet	1er septembre 2020 <i>(reprise en régie)</i>	Tarifs 2021*
-------------------------------------	--	--------------

**Chartrains**

Séance de 2 heures	4.00 €	4.50 €
	<i>variation annuelle en %</i>	<i>11.11%</i>

Séance de 3 heures	5.00 €	5.50 €
	<i>variation annuelle en %</i>	<i>9.09%</i>

Activité spécifique (golf, équitation, voile, accrobranche...)	7.00 €	7.50 €
	<i>variation annuelle en %</i>	<i>6.67%</i>

**Non Chartrains**

Séance de 2 heures	5.00 €	5.50 €
	<i>variation annuelle en %</i>	<i>9.09%</i>

Séance de 3 heures	6.00 €	6.50 €
	<i>variation annuelle en %</i>	<i>7.69%</i>

Activité spécifique (golf, équitation, voile, accrobranche...)	9.00 €	9.50 €
	<i>variation annuelle en %</i>	<i>5.26%</i>

\*Les tarifs s'appliquent du 1er janvier au 31 décembre 2021

**DROITS de PLACES**

Désignation du tarif / date d'effet	Tarif 2017	Tarif 2018	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021*
-------------------------------------	------------	------------	------------	------------	-------------

**Droits de terrasses**

**Forfait annuel par m<sup>2</sup> (ce forfait n'inclut pas la présence éventuelle de présentoirs, effigies, pré-enseignes mobiles ou distributeurs de boissons. etc)**

**1ère Catégorie (Hyper Centre)**

Terrasse ouverte	36.50	36.90	37.30	37.70	1.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>1.11%</i>	<i>1.10%</i>	<i>1.08%</i>	<i>1.07%</i>	<i>-97.35%</i>
Terrasse semi-fermée	73.70	74.50	75.30	76.00	1.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.96%</i>	<i>1.09%</i>	<i>1.07%</i>	<i>0.93%</i>	<i>-98.68%</i>
Terrasse fermée	101.60	102.60	103.60	104.60	1.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.99%</i>	<i>0.98%</i>	<i>0.97%</i>	<i>0.97%</i>	<i>-99.04%</i>

**2ème Catégorie (Boulevards extérieurs)**

Terrasse ouverte	20.40	20.60	20.80	21.00	1.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.99%</i>	<i>0.98%</i>	<i>0.97%</i>	<i>0.96%</i>	<i>-95.24%</i>
Terrasse semi-fermée	40.70	41.10	41.50	41.90	1.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.99%</i>	<i>0.98%</i>	<i>0.97%</i>	<i>0.96%</i>	<i>-97.61%</i>
Terrasse fermée	57.20	57.70	58.30	58.90	1.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>1.06%</i>	<i>0.87%</i>	<i>1.04%</i>	<i>1.03%</i>	<i>-98.30%</i>

**3ème Catégorie (Autres voies)**

Terrasse ouverte	14.00	14.15	14.30	14.45	1.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>1.08%</i>	<i>1.07%</i>	<i>1.06%</i>	<i>1.05%</i>	<i>-93.08%</i>
Terrasse semi-fermée	27.25	27.55	27.85	28.15	1.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>1.11%</i>	<i>1.10%</i>	<i>1.09%</i>	<i>1.08%</i>	<i>-96.45%</i>
Terrasse fermée	39.20	39.60	40.00	40.40	1.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>1.03%</i>	<i>1.02%</i>	<i>1.01%</i>	<i>1.00%</i>	<i>-97.52%</i>

**Présentoirs**

**Présentoirs, cartes postales, journaux, menus, effigies, pré-enseignes mobiles**

Payable annuellement et par mobilier	41.10	41.50	41.95	42.35	1.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.98%</i>	<i>0.97%</i>	<i>1.08%</i>	<i>0.95%</i>	<i>-97.64%</i>

**Etalages (payable annuellement)**

Minimum 4 m <sup>2</sup> (forfait)	101.60	102.60	103.65	104.70	4.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>0.99%</i>	<i>0.98%</i>	<i>1.02%</i>	<i>1.01%</i>	<i>-96.18%</i>
Par m <sup>2</sup> supplémentaire	24.50	24.75	25.00	25.25	1.00
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>1.03%</i>	<i>1.02%</i>	<i>1.01%</i>	<i>1.00%</i>	<i>-96.04%</i>

\*Les tarifs s'appliquent du 1er janvier au 31 décembre 2021

**Tableau des indemnités de fonctions majorées des élus**

Ville de Chartres

<b>Qualité Nom et prénom</b>	Indemnité de base votée		Indemntiés totales
	Taux en % de l'indice de référence	Montant mensuel brut	Montant mensuel brut
Maire : Jean-Pierre GORGES	65.00%	2 528.11 €	4 353.97 €
1er Adjoint : Elisabeth FROMONT	28.50%	1 108.48 €	2 032.21 €
Adjoint 2 : Franck MASSELUS	23.50%	914.01 €	1 675.68 €
Adjoint 3 : Karine DORANGE	23.50%	914.01 €	1 675.68 €
Adjoint 4 : Ladislav VERGNE	23.50%	914.01 €	1 675.68 €
Adjoint 5 : Maria JEBLI-CHEDEVILLE	23.50%	914.01 €	1 675.68 €
Adjoint 6 : Guillaume BONNET	23.50%	914.01 €	1 675.68 €
Adjoint 7 : Isabelle VINCENT	23.50%	914.01 €	1 675.68 €
Adjoint 8 : LIZUREY Richard	23.50%	914.01 €	1 675.68 €
Adjoint 9 : Dominique DUTARTRE	23.50%	914.01 €	1 675.68 €
Adjoint 10 : José ROLO	23.50%	914.01 €	1 675.68 €
Adjoint 11 : Sophie GORET	23.50%	914.01 €	1 675.68 €
Conseiller 1 : Yves CUZIN	14.19%	552.00 €	828.00 €
Conseiller 2 : Jean-François PLAZE	14.19%	552.00 €	828.00 €
Conseiller 3 : Alain CONTREPOIS	14.19%	552.00 €	828.00 €
Conseiller 4 : Martine MOKHTAR	14.19%	552.00 €	828.00 €
Conseiller 5 : Laurent LHUILLERY	14.19%	552.00 €	828.00 €
Conseiller 6 : Patrick GEROUDET	14.19%	552.00 €	828.00 €
Conseiller 7 : Jean-Maurice DUVAL	14.19%	552.00 €	828.00 €